epaga
Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion du bassin versant de l'Aulne
Etablissement Public Territorial de Bassin

sage Aulne

BILAN D'ACTIVITE 2022

Table des matières

Table des matières 2
A. Contexte/retour sur 2022 4
1. L'EPAGA 4
a) Les élus de l'EPAGA 4
b) L'équipe technique de l'EPAGA 6
2. Rappel des enjeux du SAGE : cadre dans lequel s'inscrivent les missions de l'EPAGA 7
3. Rappel : articulation Commission Locale de l'Eau (CLE) et EPAGA 8
B. Bilan des actions 2022 9
Action n°1. Accompagnement des collectivités vers le « zéro phyto » 10
Action n°2. Animation Agro-Environnementale 11
Action n°3. Les inventaires Zones Humides des communes 16
Action n°4. Programme EcoFriche 17
Action n°5. Programme Breizh Bocage 19
Action n°6. Animation des Profils de Vulnérabilité Conchylicole (PVC) du Sud Rade 23
a) Le Profil de Vulnérabilité Conchylicole du Faou 24
b) Les Profils de Vulnérabilité Conchylicole du Fret et du Loc'h 27
c) Stage 2022 : diagnostics hydromorphologiques des cours dans le cadre du profil de vulnérabilité du sud rade de Brest et estuaire de l'Aulne 28
d) Discrimination bactériologique dans les huîtres du Sillon des Anglais 29
Action n°7. La mise en œuvre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) 31
Action n°8. L'animation du site Natura 2000 « Vallée de l'Aulne » 38
Action n°9. Animation et portage du SAGE 42
a) Animation des réunions de la CLE, décisions et points abordés : 42
b) Le « contrat rade de Brest » 43
c) Les mutualisations 45
Action n°10. Communication / Sensibilisation 45
Action n°11. Suivi de la qualité de l'eau 49
a) Carte des stations de prélèvements de 2022 49
b) Bilan quantitatif 2022 (au 21.11.2020) 49
c) Principaux résultats 2022 49
d) Protection des Périmètres de Captage 51
Action n°12. Soutien d'étiage et prospectives 54
Action n°13. Programme de lutte contre les inondations – PAPI Aulne 57

a) Préambule 57
b) Bilan 2022 57
c) Avenant 59
GLOSSAIRE 60

A. Contexte/retour sur 2022

La structure porteuse du SAGE désignée par la CLE est l'EPAGA : syndicat mixte ouvert composé de trois collèges :

- Collège des départements
- Collège des EPCI-FP
- Collège des producteurs d'eau

1. L'EPAGA

a) Les élus de l'EPAGA

- Présidence : Monsieur Gaël CALVAR, conseiller communautaire de la CCPCP et Maire de Port-Launay
- Les trois Vice-présidents sont :
  - 1ère Vice-présidente : Madame Laura JAMBOU, Conseillère communautaire de la CCPCAM et Adjointe au Maire de Pont-de-Buis-Lès-Quimerch ;
  - Vice-président : Monsieur Hervé PHILIPPE,
  - Vice-président : Monsieur Raymond MESSAGER, Vice-président délégué à la ruralité du conseil départemental du Finistère, canton de Briec-de-l'Odet
- Le bureau est constitué des élus suivants :

Composition du Bureau syndical		
COLLEGE	FONCTION	NOM
	Président	Gaël CALVAR
Départements	Vice-Président	Raymond MESSAGER
	Membre	Viviane BERVAS
Communes et Communautés de communes	1ère Vice-Présidente	Laura JAMBOU
	Membre	Denis SALAÜN
Producteurs d'eau à partir des eaux de surface	Vice-Président	Hervé PHILIPPE
	Membre	Gilles SALAÜN

- Liste des délégués de l'EPAGA page suivante :

COLLEGE	STRUCTURE MEMBRE	NB DE DELEGUES	NOM DES DELEGUES	FONCTION
DEPARTEMENTS 10	CD 29	7	M. Jacques GOUEROU	Vice-Président du conseil départemental
			Mme Amélie CARO	Conseillère départementale du Canton de Briec de l'Odet
			Mme Viviane BERVAS	Vice-Présidente du conseil départemental
			M. Raymond MESSAGER	Vice-Président de l'EPAGA ; Vice-Président du conseil départemental
			M. Guy TALOC	Conseiller départemental du Canton de Plabennec
			M. Kévin FAURE	Conseiller départemental du Canton de Brest
			M. Julien POUPON	Conseiller départemental du Canton de Pont-de-Buis-lès-Quimerc'h
	CD 56	1	M. Gwenn LE NAY	Conseiller départemental du Canton de Guidel
COMMUNES ET COMMUNAUTES DE COMMUNES 10	CC Pleyben Châteaulin Porzay	2	Mme Gaëlle NICOLAS	Présidente de la CCPCP et Maire de Châteaulin
			M. Gaël CALVAR	Président de l'EPAGA - Conseiller communautaire CCPCP et Maire de Port Launay
	CC Presqu'île de Crozon Aulne Maritime	2	Mme Laura JAMBOU	1ère Vice-Présidente de l'EPAGA ; Conseillère communautaire CCPCAM – Adjointe au Maire de Pont-de-Buis-lès-Quimerc'h
			M. Marc PASQUALINI	Conseiller communautaire CCPCAM et Maire du Faou
	CC Monts d'Arrée	2	Mme Coralie JEZEQUEL	Conseillère communautaire de Monts d'Arrée Communauté et Maire de Bolazec
			M. Grégory LE GUILLOU	Conseiller communautaire de Monts d'Arrée Communauté et Maire de Plouyé
	CC Haute Cornouaille	2	M. Denis SALAUN	Conseiller communautaire de la Communauté de communes de Haute Cornouaille
			M. Patrick WAQUIER	Conseiller communautaire de la Communauté de communes de Haute Cornouaille
PRODUCTEURS D'EAU A PARTIR DES EAUX DE SURFACE 10	SYNDICAT MIXTE DE L'AULNE	5	M. Roger LE SAUX	Conseiller communautaire de la CCPCP
			M. Gilles SALAUN	Conseiller communautaire de la CCPCP et Maire de Saint-Coulitz
			Mme Aurélie MACACLIN	Conseillère communautaire de la CCPCP et Maire de Lothey
			M. Jean-Paul COZIEN	Vice-Président de QBO en charge de l'Eau et Maire d'Edern
			M. Christian HORELLOU	Conseiller communautaire de la CCPCP et Maire de Dinéault
	SYNDICAT DU STANGER	3	M. Alain LE CAM	Conseiller communautaire de Poher communauté
			M. Hervé PHILIPPE	Vice-Président de l'EPAGA – Président du syndicat des eaux du Stanger – Conseiller municipal de Carhaix
			M. Philippe SINDE	Conseiller municipal à Kergloff
	SYNDICAT DU POHER	1	M. Jean-François SARREAU	1er Adjoint au Maire de Landeleau
	CHATEAUNEUF DU FAOU	1	M. Bernard NOEL	Adjoint à l'eau et à l'assainissement Commune de Châteauneuf-du-Faou

Elus référents 2022 :

- Inondations et submersion marine : Gaël CALVAR
- Continuité écologique : Denis SALAÜN
- Bocage et milieux humides : Viviane BERVAS
- Profils de vulnérabilité conchylicole : Marc PASQUALINI
- Bassin versant de l'Ellez : Patrick WAQUIER
- Animation agro-environnementale : Jean-François SARREAU
- Qualité des eaux : Hervé PHILIPPE

L'élu référent accompagne le/les chargé(s) de mission en lien avec la thématique vis-à-vis de laquelle il a été désigné. Il préside les différents comités de suivi ou de pilotage et groupes de travail en lien avec cette thématique. Il se rend disponible pour toute action de communication (interviews, communiqués de presse) sur les sujets que couvre sa thématique. Il rend compte régulièrement de l'avancée de ses travaux aux membres du comité syndical.

Représentation au sein du COPIL Natura 2000 Vallée de l'Aulne : à compter du 10 mai 2022, Monsieur Gaël CALVAR remplace Monsieur Raymond MESSAGER pour y représenter l'EPAGA. Il en assure la présidence depuis juillet 2022.

<u>Délégations :</u>

- **1ère Vice-Présidente, Mme Laura JAMBOU : Aménagement du territoire :** politiques agro-environnementales (PAEC, PSE, 4/1000…), zones humides, bocage, littoral : Profils de Vulnérabilité conchylicole ainsi que l'animation d'une commission du même nom « Aménagement du territoire ».
- **Vice-Président : Hervé PHILIPPE : Qualité des eaux :** suivis qualité, suivi de la masse d'eau déclassée « Douffine », ainsi que l'animation d'une commission du même nom « Qualité des eaux »
- **Vice-Président : Raymond MESSAGER : Biodiversité** : faune/flore inféodées aux milieux aquatiques, aires terrestres éducatives ainsi que l'animation d'une commission du même nom « Biodiversité »

Le Président conserve plus particulièrement les domaines suivants :

- L'administration générale de l'Etablissement (fonctionnement général de l'établissement, finances et ressources humaines)
- Le SAGE Aulne
- Le PAPI et plus généralement la thématique des inondations/submersions marines
- Le contrat de rade de Brest

En 2021, les instances décisionnelles de l'EPAGA se sont réunies :

- 5 fois pour le bureau syndical (20/01, 28/04, 09/06, 27/09 et 01/12)
- 5 fois pour le comité syndical (24/02, 10/05, 23/06, 20/10, 15/12)

Lors des réunions du comité syndical de l'année 2022, le quorum a toujours été atteint.

b) L'équipe technique de l'EPAGA

L'équipe 2022 a été composée de 8 ETP :

- Nathalie REY : Directrice et animatrice du SAGE (titulaire), ayant quitté ses fonctions le 10 octobre ;
- Xavier BADE : Co-animateur SAGE et responsable du service « Aménagement du territoire » (titulaire), promu au poste de Directeur par mobilité interne le 10 octobre ;
- Leïla GESTIN : Responsable Gestion comptable RH secrétariat (titulaire) ;

- Laurianne RIOUAL : Chargée de mission Qualité de l'eau et Littoral (CDI) ;
- Sylvestre BOICHARD : Chargé de mission Natura 2000 et milieux aquatiques (CDI) ;
- Jean-René TANGUY : Chargé de mission PAEC et pollutions diffuses (contractuel) ;
- Nathanaël JEUNE : Chargé de mission Inondations – Animateur PAPI Aulne (stagiaire titulaire) ;
- Nora ABOT : Chargée de mission Breizh Bocage et communication (contractuelle), en remplacement d'Anne-Sophie RIOS en disponibilité jusqu'en octobre 2024 ;

L'organigramme, mis à jour au 10/10/2022 comportant les coordonnées du Président et de chaque agent est le suivant :

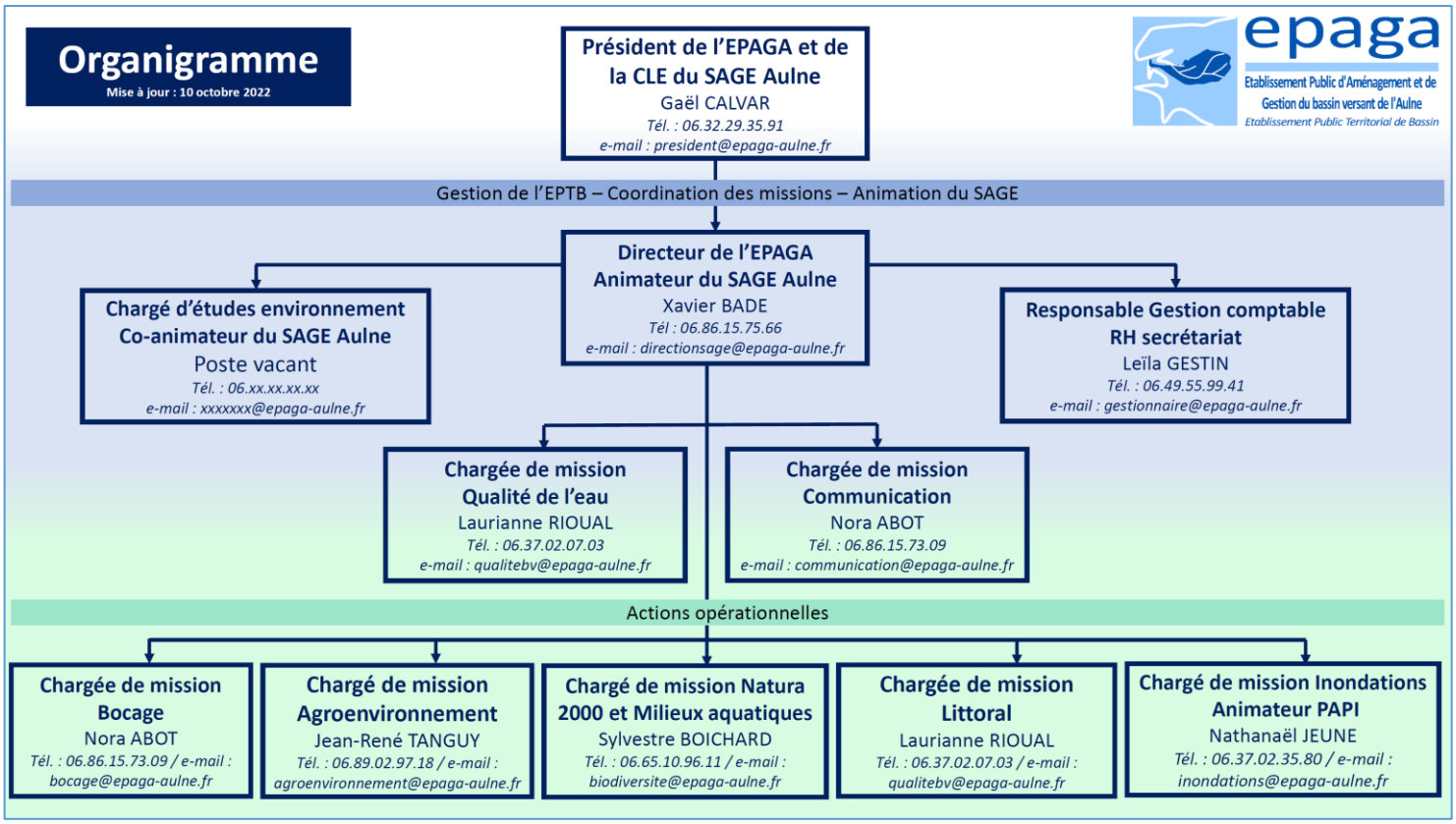

2. Rappel des enjeux du SAGE : cadre dans lequel s'inscrivent les missions de l'EPAGA

6 ENJEUX PRINCIPAUX

Les principaux enjeux du SAGE (sans hiérarchisation sur volonté de la CLE) sont au nombre de 6 :

LA GOUVERNANCE ET L'ORGANISATION
de la maîtrise d'ouvrage

LE MAINTIEN DE L'ÉQUILIBRE DE LA RADE DE BREST
et la protection des usages littoraux

LA RESTAURATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU

LE MAINTIEN DES DÉBITS D'ÉTIAGE
pour garantir la qualité des milieux et les prélèvements dédiés à la production d'eau potable

LA PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS

LA PRÉSERVATION DU POTENTIEL BIOLOGIQUE
et le rétablissement de la libre circulation des espèces migratrices

3. Rappel : articulation Commission Locale de l'Eau (CLE) et EPAGA

L'EPAGA : LA STRUCTURE JURIDIQUE PORTEUSE DE LA CLE

ELLE ASSURE LA MISE EN ŒUVRE ET L'ANIMATION DU SAGE

La CLE étant une commission administrative sans personnalité juridique, elle doit pouvoir s'appuyer sur une structure juridique porteuse, qui assure la mise en œuvre et l'animation du SAGE, et porte les études et prestations demandées par la CLE dans le cadre de l'élaboration ou de la mise en œuvre du SAGE.

L'EPAGA, Établissement Public d'Aménagement et de Gestion du bassin versant de l'Aulne est un syndicat mixte ouvert, créé le 14 mars 2008 et labellisé Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) le 21 octobre 2008. Son comité syndical est composé de 3 collèges : Départements, EPCI-FP et Syndicats producteurs d'eau potable. Ses principales missions sont :

- La mise en œuvre et l'animation du SAGE
- Le portage du programme Breizh bocage
- Le portage du PAEC sur l'ensemble du bassin hors périmètre du PNRA
- L'animation du site Natura 2000 Vallée de l'Aulne
- La conduite du CTMA sur les affluents de l'Aulne canalisée
- La lutte contre les pollutions bactériologiques en rade de Brest et le rétablissement de la qualité des eaux de la rade
- Le suivi de la qualité de l'eau et des pollutions ponctuelles sur l'ensemble des cours d'eau du bassin versant
- La gestion du soutien d'étiage à partir de la retenue de Brennilis.
- Le portage du PAPI (Programme d'Actions et de Prévention des Inondations).

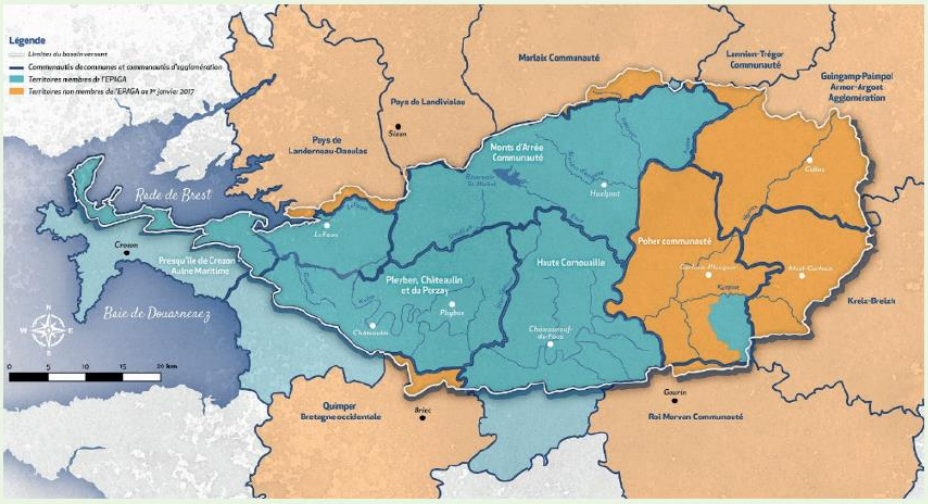

B.Bilan des actions 2022

En continuité avec les programmations précédentes, les actions présentées ci-après pour le DOB s'articulent autour de 7 axes.

Axe 1 - Phytoplancton toxique et algues vertes

Axe 2 – Micropolluants

Axe 3 – Bactériologie

Axe 4 – Biodiversité

Axe 5 – Animation, mise en œuvre et suivi

Axe 6 – Connaissances

Axe 7 – Sécheresses et inondations

Axe 1 - Phytoplancton toxique et algues vertes

Constat : D'importants flux de nutriments et de pesticides en provenance des bassins versants Aulne et Elorn déséquilibrent fortement la rade de Brest et compromettent de nombreux usages compte tenu du développement de phytoplancton toxique et d'algues vertes

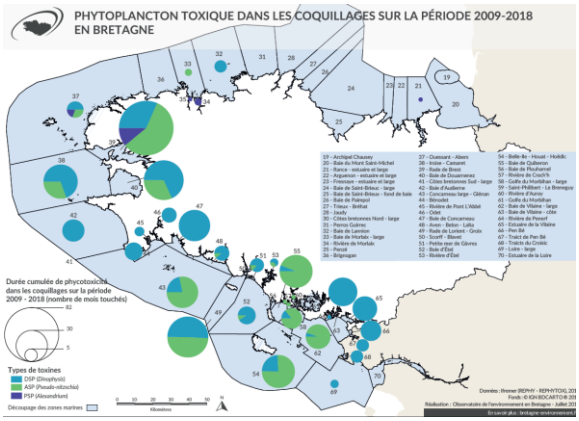

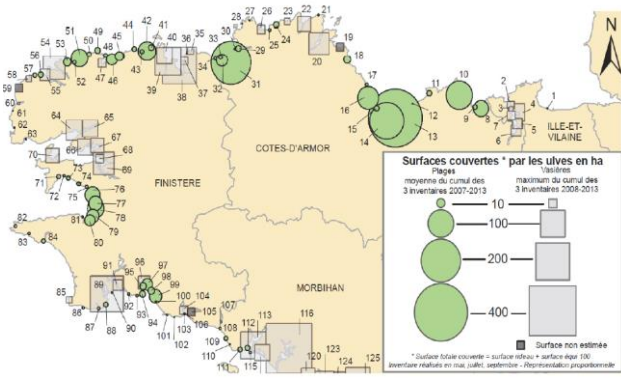

Objectif : Réduire les flux de nutriments et de pesticides dans la rade de Brest

Mettre en place une stratégie "gagnant-gagnant" avec le secteur agricole : réduire les fuites d'origine agricole en limitant les pressions actuelles et en augmentant la résilience des sols, des milieux et des exploitations face aux changements à venir.

Stratégie :

- Promouvoir, accompagner et suivre le développement des systèmes et techniques agricoles évitant les fuites de nutriments et de pesticides et respectueuses des sols et de leur biodiversité ;
- Promouvoir le stockage du carbone dans les sols pour réduire le lessivage et l'érosion ;
- Développer et mettre en œuvre des outils d'encouragement au changement (PSE, MAEC...) afin d'accompagner les agriculteurs dans les évolutions nécessaires ;
- Promouvoir une gestion agricole extensive des zones humides afin d'en optimiser les fonctionnalités ;
- Préserver et développer le bocage pour réduire les ruissellements.

Action n°1. Accompagnement des collectivités vers le « zéro phyto »

Depuis 2018, l'EPAGA poursuit cette action à travers la diffusion, aux acteurs du territoire du SAGE, des formations à destination des collectivités territoriales et des particuliers, organisées par la Région Bretagne.

Par ailleurs, l'EPAGA assure l'audit des communes souhaitant obtenir le label régional zéro phyto et ainsi pouvoir participer au prix régional zéro phyto 2023. Cette année, 3 audits ont été réalisés sur les communes de :

- Lannédern ;
- Carhaix ;
- Plounévézel.

Enfin, l'EPAGA a participé à l'organisation d'une cession de formation sur « Entretien et aménagement des cimetière » qui a rassemblée 20 participants venant de 14 communes du bassin versant.

Action n°2. Animation Agro-Environnementale

a) Animation du PAEC (Programme Agro-Environnemental et Climatique)

Un PAEC est mis en œuvre par l'EPAGA en co-animation avec Guingamp Paimpol Agglomération en dehors du territoire du PNRA, secteur sur lequel il existe déjà un PAEC. Les moyens humains dédiés à l'animation de ce PAEC à l'EPAGA, étaient en 2022 de 0,5 ETP.

Ce PAEC démarré en 2016 s'est achevé en 2018. Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) proposées aux agriculteurs du territoire de l'Aulne constituent des éléments majeurs du second pilier de la PAC en faveur de pratiques plus respectueuses de l'environnement et notamment de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Ce dispositif représente le principal outil d'animation pour la lutte contre les pollutions diffuses, grâce à une politique d'aides financières accompagnant les exploitants désireux de faire évoluer leurs pratiques ou leur système d'exploitation vers davantage de résilience économique et environnementale.

✓ <u>La durée des contrats</u>

Il est important de rappeler que la contractualisation d'une MAEC est un contrat d'une durée de 5 ans et que les cahiers des charges doivent être respectés tout au long de la contractualisation.

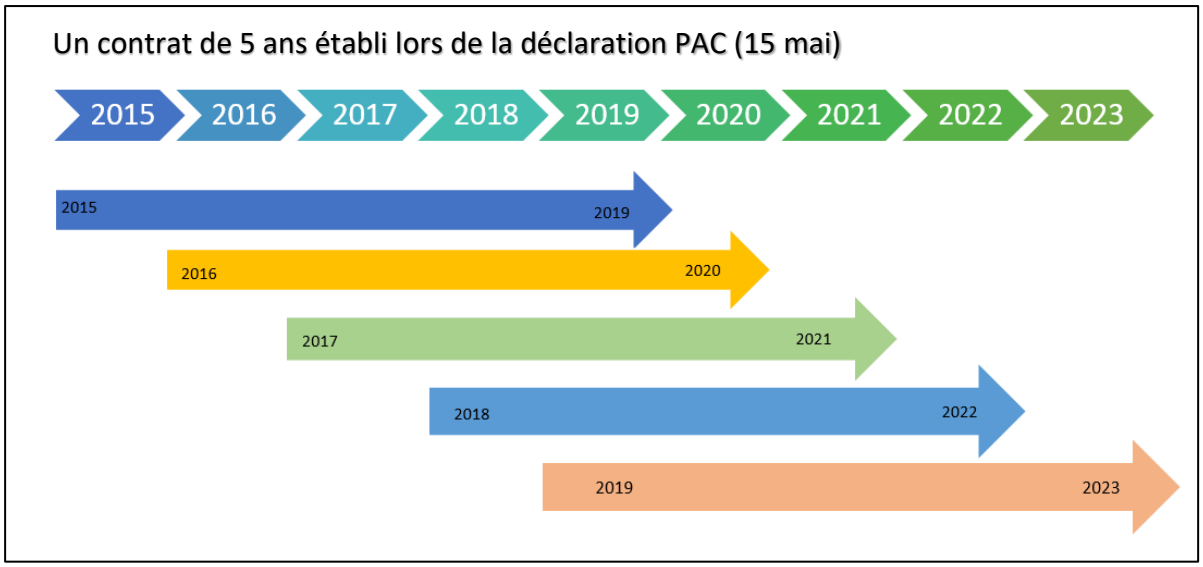

Le Bilan

Ce bilan est réalisé avec les données disponibles fournies par la Région et les données de l'EPAGA, sous réserve de validation par les DDTM 22 et 29. Ce bilan prend en compte les MAEC souscrites sur l'ensemble du territoire du PAEC (territoires de Poher-communauté et de Guingamp Paimpol Agglomération compris).

✓ Les mesures systèmes

Le nombre d'exploitations engagés dans une MAEC système dans le cadre du PAEC porté par l'EPAGA (hors conversion ou maintien en agriculture biologique) s'élève à 199 pour une Surface Agricole Utile (SAU) de 13 227 ha soit 17 % de la SAU du de ce territoire. Si on intègre les **MAEC** maintien ou conversion Agriculture Biologique, le nombre d'exploitations dans une démarche de contractualisation s'élève à 250 pour 20 % de la SAU.

Les exploitations engagées dans une MAEC système bénéficient en moyenne de 52 350 € sur 5 ans sous réserve du respect du cahier des charges de la mesure contractée.

Les chiffres clés des MAEC systèmes sur le territoire du PAEC

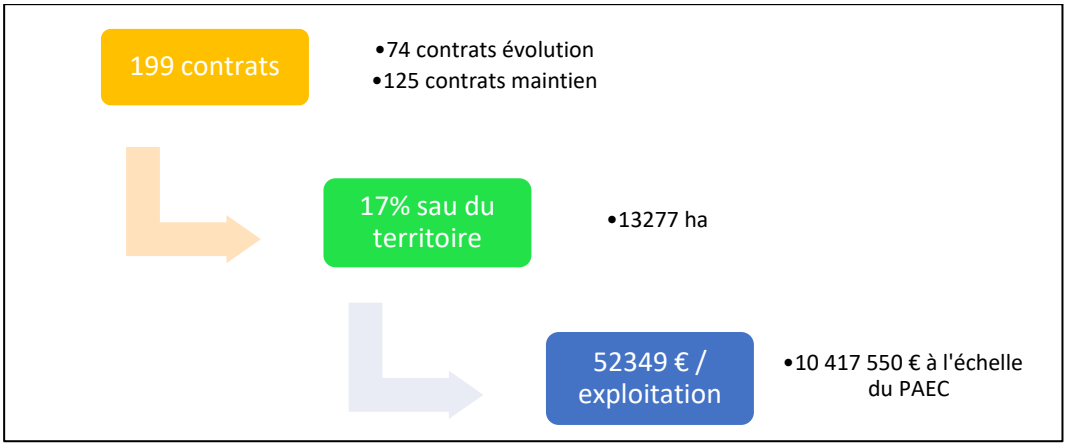

Les engagements en MAEC depuis 2015

✓ Synthèse des engagements MAEC systèmes depuis 2015 sur le territoire du PAEC

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de contrat	117	48	22	12	5	112
Réengagement	2020	2021	2022			

Les règles définies pour l'année 2022 par l'autorité de gestion des MAEC, auront amené les contractants 2015 et 2016 et 2017 à se positionner pour une année ou 5 années en fonction du choix fait, toujours avec un respect du cahier des charges de la ou des mesures contractualisées.

Un des fondamentaux des nouveaux engagements est d'éviter la régression environnementale.

Les MAEC systèmes ou localisées sont devenues des outils indispensables au vu des enjeux économiques, environnementaux et sociétaux. La pérennisation des changements apportés par les MAEC au sein des exploitations agricoles doit se poursuivre afin d'éviter cette régression environnementale tant redoutée compte tenu du contexte économique lié à l'élevage. *Les MAEC sont ainsi devenues un outil très efficace pour accompagner les exploitants agricoles du territoire vers un changement de pratiques et de systèmes pour davantage de résilience, ceci dans un contexte de problématiques économiques, environnementales et sociétales de plus en plus prégnantes pour cette profession.*

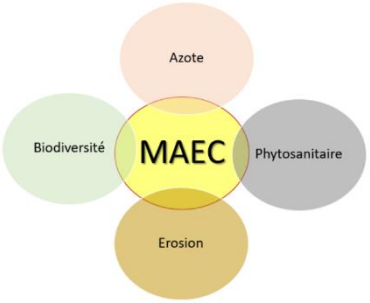

Rédaction du futur PAEC Aulne-Elorn

Le second semestre 2022 a conduit à la rédaction du futur PAEC commun qui sera porté par l'EPAGA et l'Elorn. La mise en place de ce PAEC entre dans une logique du contrat de Rade De Brest.

Ce territoire de 125 225 ha de SAU compte 1919 exploitations agricoles dont 451 sont déjà engagé dans une MAEC.

Carte du territoire du PAEC Aulne-Elorn

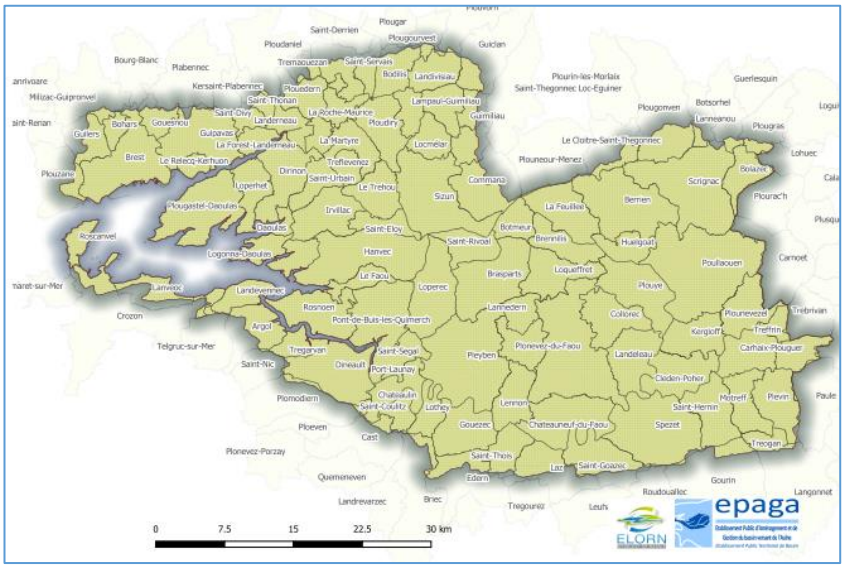

L'ensemble des mesures qui sont proposées dans ce PAEC sont similaires à celle de l'ancien programme et répondent aux enjeux du territoire :

- Enjeu eau (nitrate, pesticides, quantitatif…) ;
- Enjeu biodiversité (Natura 2000) ;
- Enjeu autonomie fourragère ;
- Enjeu sol.

<u>Les quatre types de MAEC retenues</u>

~ Des MAEC systèmes polyculture élevage

- ~ Des MAEC protections des sols
- ~ Des MAEC grandes cultures (réduction de l'utilisation des phytosanitaires)
- ~ Des MAEC biodiversité

L'objectif visé par ces mesures est de :

- Reconduire les exploitants agricoles déjà engagés. Inciter ceux qui étaient en SPM 3 ou SPE3 à s'engager en MAEC Herbivore intermédiaire ;
- Inciter les exploitants en périmètre de captage de s'engager dans les MAEC permettant la réduction l'usage de produits phytosanitaires : MAEC herbivore / MAEC EAU et MAEC création de prairie et de couvert IFF ;
- Contractualiser les MAEC biodiversités et MAEC ligneux sur les secteurs identifiés comme réservoir de biodiversité, chez les exploitants ayant une part importante de leur assolement en zone humide ou une forte densité bocagère ou en tête de bassin versant ;
- Encourager les pratiques culturales simplifiées avec la promotion de la MAEC sol.

De nouvelles règles s'imposent dans la contractualisation des MAEC pour les exploitants agricoles. Un diagnostic d'exploitation devient le préalable à tout engagement, celui-ci doit permettre de définir des objectifs et des résultats attendus propres à chaque exploitation.

La réalisation du diagnostic doit faciliter le dialogue sur des sujets plus polémiques sur certains territoires comme les nitrates, l'usage des produits phytosanitaires

Un appui financier

Les retours d'expérience de la programmation PAC 2014-2020 montrent qu'une animation ciblée sur les MAEC est indispensable afin de construire un projet agroenvironnemental et climatique (PAEC), de le mettre en œuvre et d'en assurer le suivi. Cette animation est nécessaire pour initier une réelle dynamique collective, cette dynamique permettant un niveau d'engagement élevé et in fine un impact sur l'environnement plus fort.

Fort de ce constat, des financements sont dédiés aux actions suivantes :

- Animation de la concertation pour aboutir au projet : actions de sensibilisation, délimitation du territoire, construction des mesures, rédaction du projet,

- Animation pour promouvoir le projet : actions d'information concernant les MAEC accessibles, de sensibilisation et d'accompagnement des exploitants, préparation des notices...

- Diagnostics d'exploitation impliquant une évolution importante et pérenne des pratiques

Dans le cadre de l'appel à projet déposé pour ce PAEC, une demande de financement a été sollicitée.

Une articulation avec les autres actions et dispositifs existants sur le territoire :

Le PAEC est un dispositif qui permet d'aller à la rencontre des exploitants du territoire et de les engager sur d'autres actions menées par nos structures comme Breizh Bocage, la restauration écologique de cours d'eau ou encore la réduction des pollutions bactériologiques.

Ce PAEC pour sa réussite doit mobiliser les différents acteurs autour de l'agriculteur

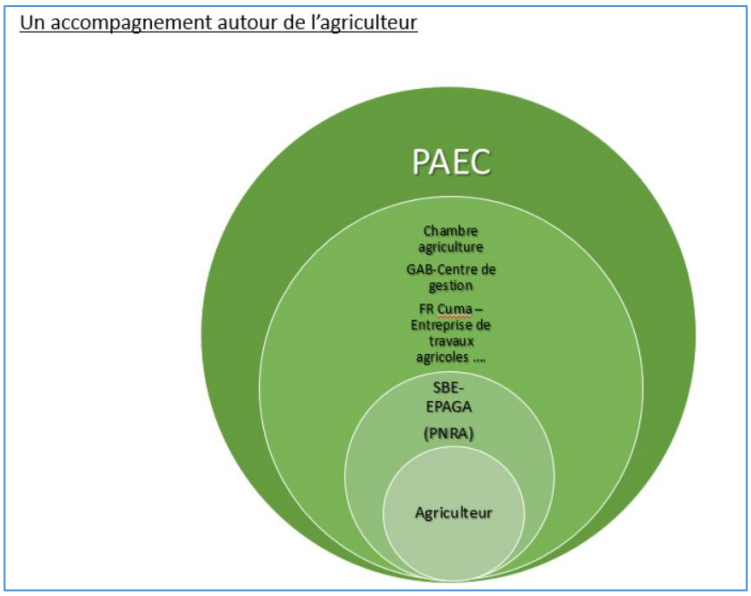

Les Paiements pour Services Environnementaux

Les paiements pour services environnementaux (PSE) en agriculture rémunèrent les agriculteurs pour des actions qui contribuent à restaurer ou maintenir des écosystèmes dont la société tire des bénéfices (préservation de la qualité de l'eau, stockage du carbone, protection du paysage et de la biodiversité…). Ces actions menées par des agriculteurs sont des services environnementaux.
Les PSE sont donc des dispositifs économiques qui visent à mettre en place un système de signaux économiques « gagnant-gagnant » qui oriente les agriculteurs vers des comportements plus vertueux d'un point de vue environnemental.

Le stage réalisé en 2022 par Vanessa DELASAUX, a mis en avant les contraintes et avantages liés à ce dispositif par une expertise menée auprès des porteurs de PSE au niveau national.
Ce travail préalable doit amener la réflexion sur la mise en place de cet outil en complément des MAEC en impliquant les acteurs économiques du territoire via la séquestration du carbone qui aurait un impact sur la qualité de l'eau.

Action n°3. Les inventaires Zones Humides des communes

Sur décision de la CLE, les inventaires des zones humides sont réalisés par l'EPAGA pour le compte des communes du bassin versant qui souhaitent s'inscrire dans la démarche. Ce travail d'inventaire est réalisé dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage des communes à l'EPAGA.

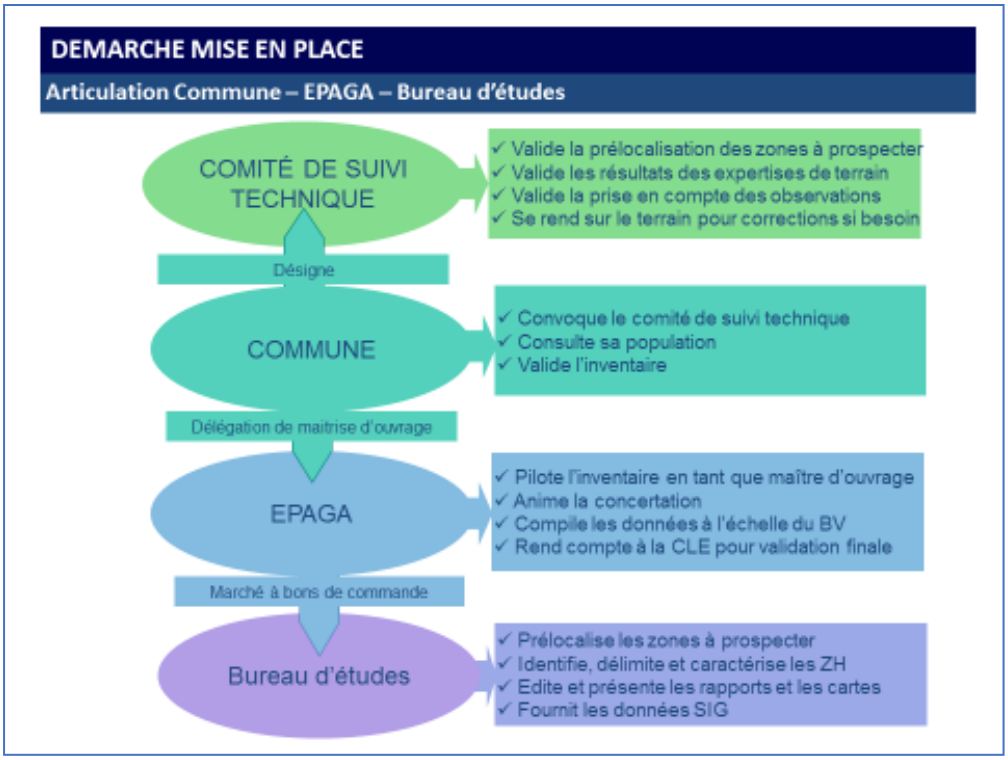

Dans le cadre du marché relatif aux expertises de terrain avec le cabinet CPE35 et ses cotraitants ADEHO et BREIZH BIOTOPE, une 4ème tranche d'inventaires a démarré en 2021. 6 nouveaux inventaires sont en cours de finalisation en cette fin d'année 2022. Il ne restera alors plus que 3 inventaires à réaliser.

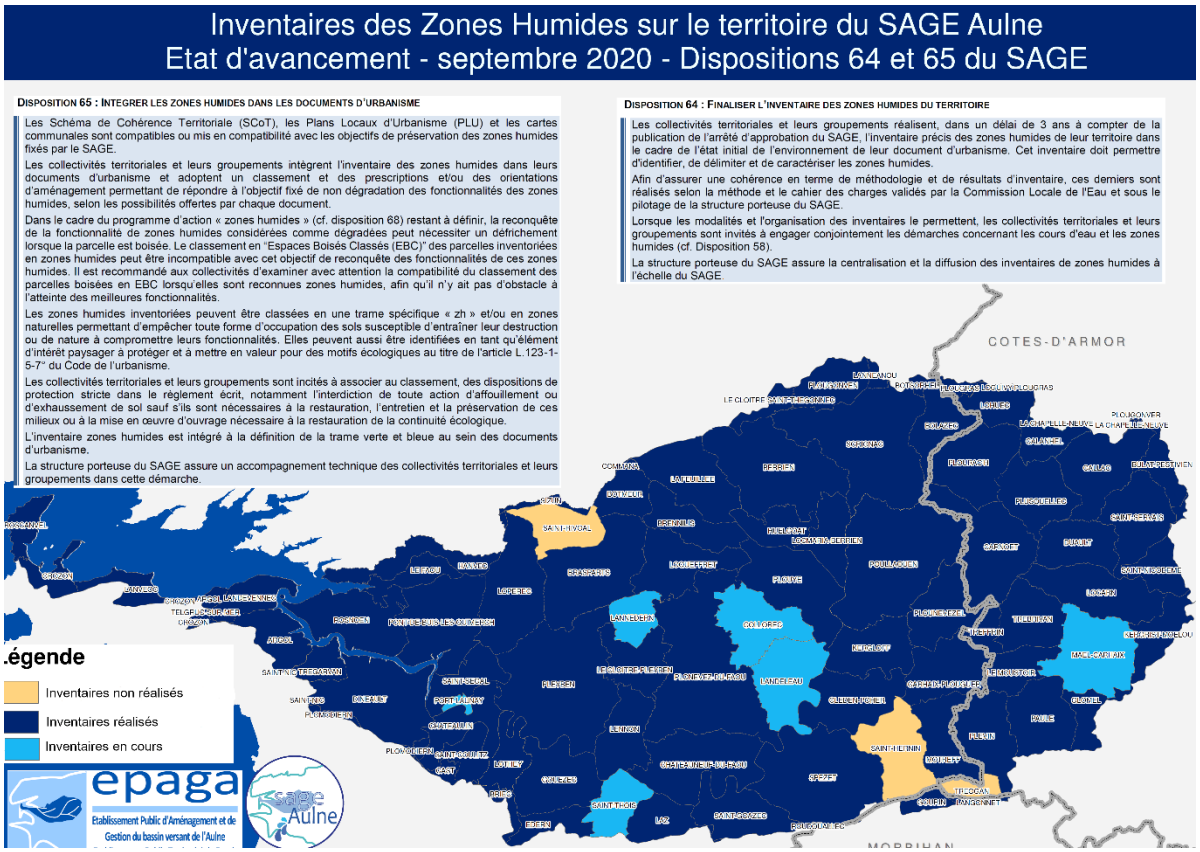

L'Agence de l'Eau finance à 60 % le coût TTC de chaque inventaire, le Département du Finistère apporte 20 % de ce coût et chaque commune prend à sa charge l'autofinancement restant (20 % pour les communes finistériennes et 40% pour les communes costarmoricaines).

Action n°4. Programme EcoFriche

L'EPAGA a poursuivi sa participation au programme EcoFriche durant l'année 2022 au côté des autres partenaires rappelés en page suivante.

En Bretagne, l'intensification de la production agricole a conduit certains agriculteurs à cesser d'exploiter leurs parcelles humides. Cette déprise agricole entraine un enfrichement et un boisement spontané de ces milieux.

➢ **Une dynamique d'enfrichement géographiquement hétérogène en Bretagne entre 1985 et 2015**

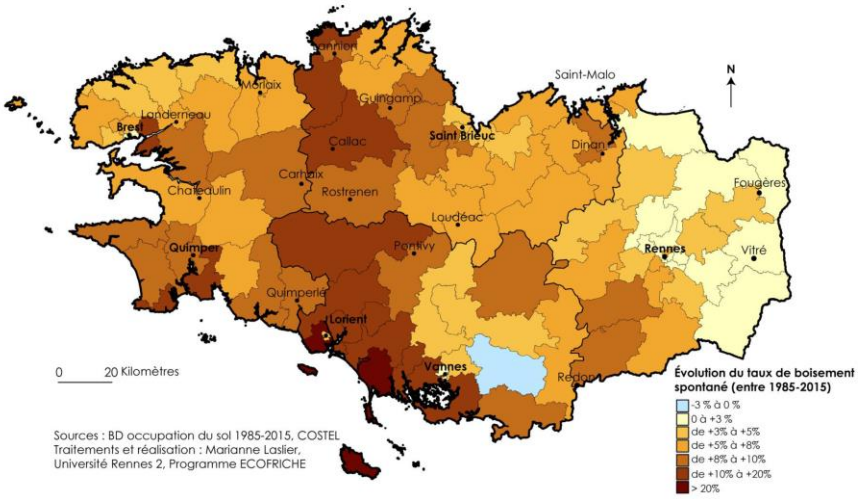

Ce processus touche **plus particulièrement le centre-ouest de la Bretagne** (axe Lannion-Carhaix-Lorient ; +15 à +20 % entre 1985 et 2015)

Aborder la thématique de l'enfrichement de manière objective et globale peut être complexe du fait d'arguments scientifiques qui peuvent être segmentés par discipline, de perceptions sociales différentes en fonction des acteurs du territoire, des échelles temporelle et spatiale considérées.

L'approche portée par le programme EcoFriche sur la thématique de l'enfrichement a l'ambition d'être « sans parti pris » sur cette question, pluridisciplinaire, menée par étape et à différentes échelles de territoire.
Le programme Ecofriche cherche à répondre à plusieurs questions :

- L'enfrichement des zones humides ressenti est-il réel et homogène sur les bassins versants (amont-aval) et à l'échelle régionale ? Les zones humides boisées sont-elles vraiment moins efficaces pour rendre les services qu'on en attend ?
- La fonctionnalité des milieux aquatiques est-elle altérée par le boisement ?
- Quels sont les paramètres sociaux-économiques qui guident la tendance de marginalisation des espaces humides dans l'activité agricole et qui pourraient constituer des leviers d'actions efficaces ?

Face à ces questions et attentes mises en avant sur les territoires, le programme EcoFriche vise à accompagner les gestionnaires et acteurs des territoires bretons dans leurs choix de gestion sur les milieux humides en contexte d'enfrichement, dans un objectif de préservation des fonctions écologiques de ces milieux.

Une première phase d'étude, qui s'est déroulée de janvier 2018 à avril 2019, a permis :
• D'analyser la dynamique paysagère de l'enfrichement au niveau régional et local ;
• D'expliquer l'évolution des usages conduisant à cette dynamique ;
• De faire un état des connaissances scientifiques sur les effets de l'enfrichement sur les fonctions écologiques des milieux humides et aquatiques.
À la suite des résultats et principales conclusions de la première phase du programme, il a été proposé de poursuivre le travail afin d'approfondir les questions liées aux enjeux de biodiversité, aux usages et aux représentations.

Une deuxième phase du programme, s'est déroulée de septembre 2020 à juin 2022, avec pour objectif de proposer aux gestionnaires et acteurs des territoires bretons des outils d'aide à l'analyse des enjeux et à la décision.
Une phase 3 plus opérationnelle est à l'étude avec pour objectif de déployer des outils et dispositifs de gestion et de sensibilisation adaptés aux enjeux de biodiversité et aux usages.

Action n°5. Programme Breizh Bocage

Le programme Breizh Bocage vise l'ensemble des enjeux du SAGE. Il s'agit d'un programme majeur qui concerne la préservation des sols vis-à-vis du ruissellement et de l'érosion donc de la qualité de l'eau sur tous les paramètres.

Il concerne également la gestion quantitative tant sur l'étiage (recharge des nappes, rétention d'eau) que sur les inondations (ralentissement des flux). Enfin, la biodiversité et la qualité des écosystèmes terrestres sont intimement liés au bocage.

Evolution d'une haie Breizh bocage (1 an, 5 ans et 8 ans)

L'EPAGA assure l'animation du programme Breizh Bocage sur 61 communes du bassin versant de l'Aulne depuis 2019, soit une surface totale d'environ 150 000 ha.

Les stratégies territoriales élaborées au lancement du programme Breizh Bocage 2 identifient 25 communes en Zones d'Interventions Prioritaires (ZIP). Pour rappel, seules les communes membres de l'EPAGA peuvent bénéficier de travaux bocagers (délibération du 08/12/15 du Comité syndical de l'EPAGA).

En 2022, le PAAB (Programme Annuel d'Actions Breizh Bocage), outil prévisionnel, est en cohérence avec les missions réelles de l'agent en poste. En novembre 2022, le temps passé par l'agent est globalement identique au temps prévisionnel, et 20 des 22 actions du PAAB sont en cours de réalisation ou réalisées. La révision de la stratégie, initialement prévue en 2022, a été reportée à 2023 par les financeurs.

Etat d'avancement du programme d'actions 2021 (Maj. novembre 2022)

Animation du programme Breizh Bocage sur le bassin versant de l'Aulne au 1er janvier 2019

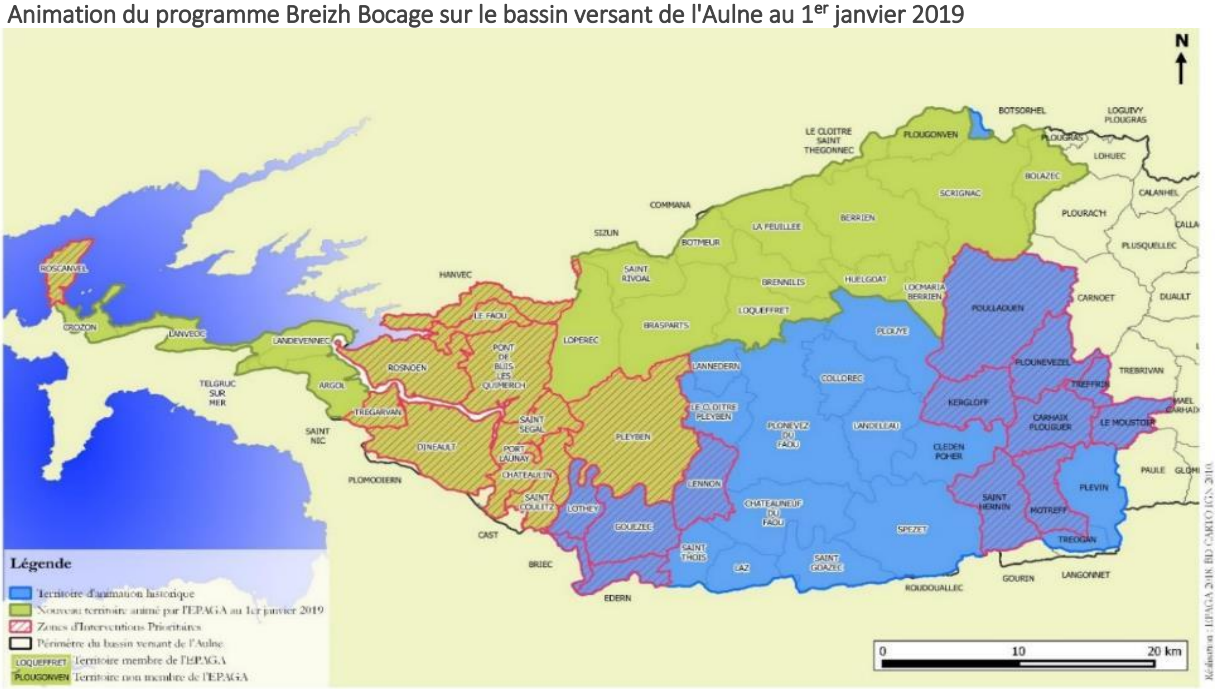

AXE DE LA STRATEGIE	code action	ACTION			OBJECTIF 2022	Réalisation
Création	Ca	Demandes spontanées sur l'ensemble du territoire de la stratégie			Communication et élaboration des projets 2021	Réalisé
	Cb	Poursuite des programmes de travaux sur les territoires déjà prospectés par BB1				
	Cc	Nouveaux programmes de travaux sur les communes prioritaires et volontaires	Cc1	Elaboration des projets d'aménagements en concertation avec les acteurs locaux		
			Cc2	Réalisation : création, restauration, etc.	Prévision et Réalisation des travaux 2022	En cours
Protection	Pa	Porter à connaissance pour le classement dans les documents d'urbanisme	Pa1	Avis consultatifs	Elaboration d'avis consultatifs selon les transmissions de dossiers.	Réalisé
	Pb	Information sur l'obligation de maintien du bocage			conseil au déplacement de haies	Réalisé
Gestion	Ga	Formations à destination des agriculteurs : techniques de taille et d'entretien, autonomie sur les PGB...			3 formations	En cours
	Gc	Suivi du devenir des travaux réalisés antérieurement			Encadrement d'un stagiaire pour suivre l'évolution des talus plantés, et/ ou réalisation par l'agent	Reporté à 2023
	Gd	Réalisation de Plans de Gestion Bocagers			Appropiation de l'outil national PGDH sous réserve de la formation de l'agent Suivi des PGB	Réalisé
	Ge	Estimation du potentiel de production à l'échelle communale (gestion de bord de route)			Prévision et/ ou lancement du chantier durable du bocage en bord de route sur les communes volontaires	En cours
Valorisation	Va	Recensement / partenariats avec les acteurs de la filière bois-énergie			Sensibilisation auprès des élus et des agriculteurs lors de réunions ou sur le terrain, participations aux réunions des acteurs du bois énergie	Réalisé
Sensibilisation communication	Sa	Réalisation de réunions de concertation			Réunions de concertation avec les partenaires et élus selon les besoins du programme.	Réalisé
	Sd	Actualisation du site internet			Publication des actualités du programme.	Réalisé
	Sf	Diffusion d'un bulletin numérique			Newsletter de l'EPAGA.	Réalisé
	Sg	Actions auprès des scolaires			1 animation auprès des scolaires	Réalisé
	Sh	Animation du groupe de travail Breizh Bocage			2 réunions	Réalisé
	Si	Animation du COPIL Breizh Bocage			1 Réunion de validation du programme de travaux 2022 1 Réunion d'élaboration du PAAB 2023	Réalisé
	Sj	Restitutions Breizh Bocage au Comité Syndical de l'EPAGA et à la CLE Aulne			4 restitutions	Réalisé
	Sk	Subventions Animation et travaux Breizh Bocage			Dossiers de subventions travaux 2022 et animation 2023. Dossiers de demande de paiement animation 2021 et travaux 2020 et 2021.	Réalisé
	Sl	Dossier de presse / bulletins communaux et intercommunaux			Articles et invitation de la presse lors d'animation et de travaux réalisés (presse uniquement).	Réalisé
Connaissances	Na	Intégration des données des politiques des partenaires financiers institutionnels et ajustements de la stratégie territoriale			Réunion de concertation avec les communautés de communes pour dynamiser la création et la restauration du bocage	Reporté à 2023
	Nd	Participation à des formations à destination des techniciens bocage			Selon les formations proposées.	Réalisé
	Nf	Mise à jour de la base de données SIG			Mise à jour des données SIG et remontée des données 2022.	Réalisé
	Ng	Observatoire paysager du bocage			Réalisation d'une série de clichés été selon les opportunités de terrain.	Réalisé

Projets d'aménagements bocagers « neufs »

Au total en 2022, 17 agriculteurs et particuliers ont été rencontrés individuellement et cela a abouti à la finalisation de 10 projets bocagers sur les communes d'Argol, Dinéault, Laz, Rosnoën, Pleyben, Le Cloitre-Pleyben et Plonevez-du-Faou, soit 6,5 km de travaux.

Deux objectifs ressortent des projets élaborés :

- la lutte contre l'érosion des sols sur des parcelles de grande taille (4 des 10 projets bocagers).
- la protection des animaux mais aussi des cultures par des brise-vents, notamment contre les sécheresses estivales qui semblent de plus en plus fréquentes (5 des 10 projets).

4 671 ml de création ont été planifiés pour fin 2022, dont 76% de nouveaux talus plantés, et 24% de haies à plat. Il est également prévu 1 819 ml de restauration de haies. Enfin, la grande majorité des linéaires sont en intra-parcellaire, soit au sein de l'exploitation agricole, soit entre plusieurs parcelles d'exploitations différentes.

	Projets d'aménagements bocagers 2022	
Création projetée	4 671 m	
Restauration projetée	1 819 m	
Régénération naturelle assistée	0 m	
TOTAL linéaire projeté	**6 490 m**	
dont		**% projet global EPAGA**
Haie sur talus ou billons	3 469 m	76%
Talus antiérosifs (perpendiculaires ou obliques)	2 778 m	84%
Haies à plat	1 202 m	24%
linéaires à l'intérieur du parcellaire	4 361 m	89%
Bénéficiaires	10	
Essences identifiées localement utilisées dans les projets	100%	
Travaux de dégagement des plants	12 980 m	
Montant prévisionnel € TTC	**45 971,48 € TTC**	
Autofinancement EPAGA prévisionnel € TTC	**14 389,27 € TTC**	

Travaux de dégagement des plants - entretien des projets neufs de l'hiver 2021/2022

Les linéaires créés sont entretenus la première année de reprise de végétation suivant la plantation. L'objectif est de limiter la concurrence des plantes herbacées (graminées notamment) pour assurer un taux maximum de reprise des jeunes plants.

2 passages sont initialement réalisés, au printemps et à l'automne. Avec l'épisode de sécheresse de l'été 2022, seul un débroussaillage a été réalisé afin de garder la fraicheur aux pieds des plants bocagers. Le second sera donc fait au printemps 2023.

Concours local d'Agroforesterie cette année le Syndicat de bassin de l'Elorn et l'EPAGA se sont associés pour organiser le Concours Agroforesterie au niveau local sur un territoire commun. Le concours local d'agroforesterie est la première étape avant le concours national : le lauréat local est sélectionné pour le concours national qui se déroulera en mars 2023 à l'occasion du Salon International de l'Agriculture. Cette année c'est le GAEC de Trévarn à Saint-Urbain qui a remporté le concours face à 3 autres fermes. Des partenariats ont été montés avec espace Emeraude et la Pépinière des 3 rivières pour les lots de la remise des prix.

Axe 2 – Micropolluants

Constat : Des pollutions chimiques importantes issues en grande partie du bassin versant de l'Aulne impactent la Rade de Brest et ses usages

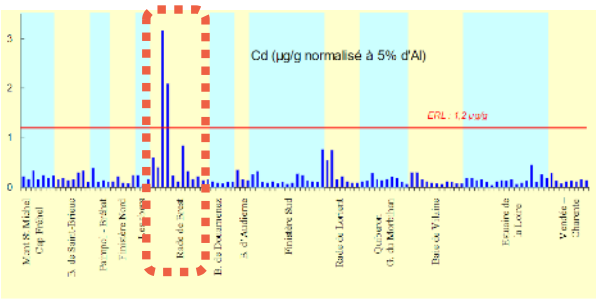

Figure 8 - Distribution des concentrations en cadmium dans les sédiments de surface du littoral de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Voir l'explication des régions littorales sur les figures 2 et 3.

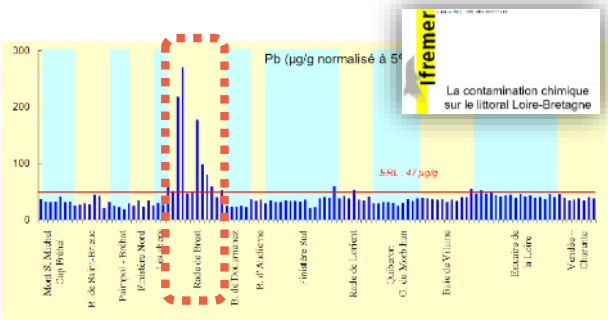

Figure 12- Distribution des concentrations en plomb dans les sédiments de surface du littoral de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

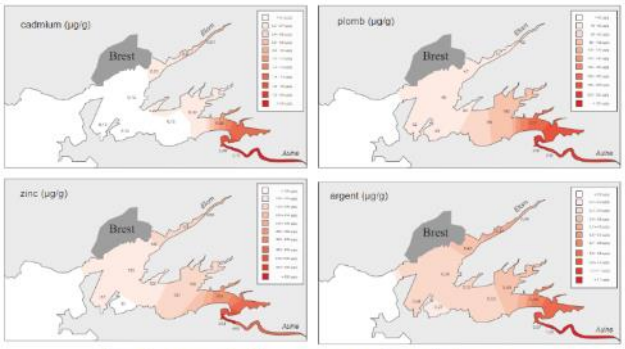

Figure 55 – Cartographie de la contamination en cadmium, plomb, zinc et argent dans les sédiments de la rade de Brest.

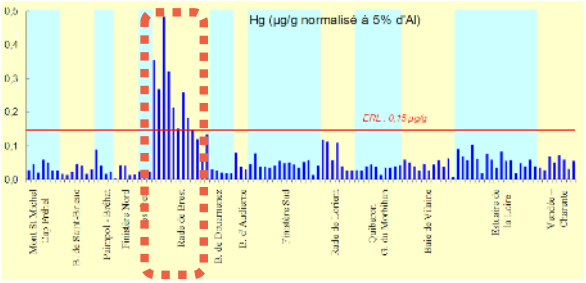

Figure 16 - Distribution des concentrations en mercure dans les sédiments de surface du littoral de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Objectif : Réduire les pollutions liées aux métaux

Stratégie :

Poursuivre les travaux menés par les services de l'Etat afin de comprendre les mécanismes associés et rechercher des solutions pour réduire de façon efficiente les pollutions liées aux métaux, notamment au plomb.

Compte tenu de la complexité de ces phénomènes et du retard pris dans les études menées par l'Etat pour mieux les comprendre, aucune action n'a pu être entreprise en 2022 pour réduire ces pollutions ou pour en réduire les effets.

Axe 3 – Bactériologie

Constat : Des pollutions bactériologiques récurrentes des estuaires de la rade de Brest impactent les gisements conchylicoles, la pêche à pied et les sites de baignade en Rade de Brest

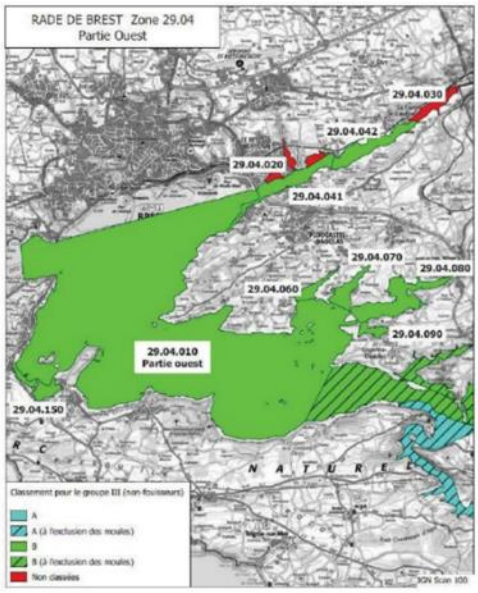

Objectif : Réduire les contaminations bactériennes des eaux de la rade

Identifier les sources de pollutions au niveau des sites de pêche à pied et/ou de baignade

Améliorer les systèmes d'assainissement et mise en conformité AC et ANC (pollutions domestiques)

Réduire les contaminations d'origine agricole (pollution diffuse et ponctuelle)

Communiquer sur la dynamique instaurée, les actions mises en place et les résultats obtenus

Stratégie :

Réaliser et animer les profils de vulnérabilité conchylicole

Mise en conformité rapide des installations d'assainissement et des branchements (ANC + AC)

Diagnostics et travaux à l'échelle des exploitations

Action n°6. Animation des Profils de Vulnérabilité Conchylicole (PVC) du Sud Rade

Depuis 2018, l'EPAGA a réalisé plusieurs profils de vulnérabilité conchylicole sur le secteur du sud de la rade de Brest et de l'estuaire de l'Aulne.

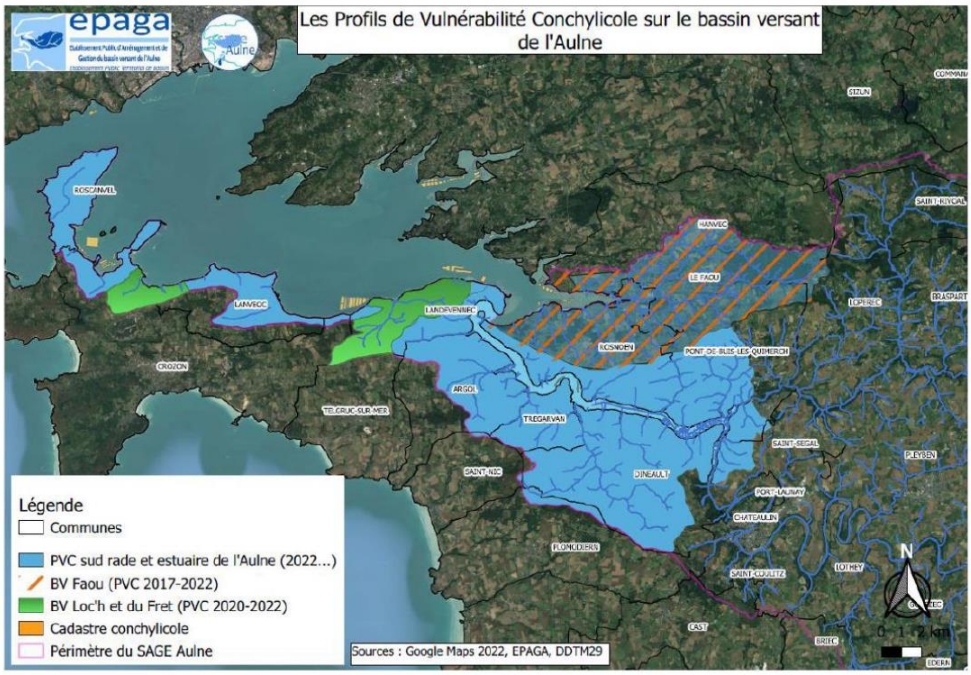

a) Le Profil de Vulnérabilité Conchylicole du Faou

Entre 2019 et 2021 et après deux années d'état des lieux (diagnostic terrain, analyses d'eau), le profil de vulnérabilité conchylicole de l'estuaire du Faou est mis en œuvre autour de cinq axes (hiérarchisation des sources d'apport ; assainissement des eaux ; gestion des eaux pluviales urbaines, agriculture, activités de loisirs).

- **Poursuite de l'animation agricole sur le territoire : « Programme de reconquête de la zone conchylicole de l'estuaire du Faou »**

Dans le cadre des diagnostics agricoles, 48 exploitants ont été rencontrés, dont 23 avec une activité de polyculture élevage, ont leur siège d'exploitation sur le BV du Faou. Un exploitant a refusé d'ouvrir son exploitation afin d'y réaliser un diagnostic.

Les diagnostics réalisés ont permis de prioriser les actions à mettre en œuvre en tenant compte des contraintes budgétaires et de l'engagement des agriculteurs dans la démarche du programme de reconquête de la qualité conchylicole de l'estuaire du BV du Faou

Suite aux actions menées en 2021, l'année 2022 aura permis de finaliser le programme d'actions par la mise en œuvre des différents aménagements pour la gestion des eaux pluviales.

Les études hydrauliques réalisées dans les sept exploitations retenues du bassin versant du Faou ont mis en évidence des problématiques différentes qui ont conduits à différencier les aménagements.

✓ Les noues de régulation et d'infiltration : Ce type d'aménagements a été réalisé sur trois exploitations et les premiers constats faits lors d'épisode pluvieux démontrent leur utilité. Le rôle de ces bassins est de capter les eaux pluviales des surfaces imperméabilisées et de favoriser l'infiltration et ainsi d'éviter tout transfert direct vers les milieux aquatiques.

Noue créée au lieu-dit Touloubadou à Hanvec

- ✓ La végétalisation de fossés existant : Les contraintes environnementales (présence de zones humides) pour une exploitation agricole ont amenés à opter pour le choix de la végétalisation des fossés existant avec des roseaux phragmites. Son fort système racinaire rhizomateux va maintenir les matières en suspension dans l'eau et va en dégrader une bonne partie. Elle captera également une partie des nitrates liée à cette dégradation. C'est l'une des meilleurs voir la meilleure plante épuratrice.

En parallèle à cet accompagnement, la sensibilisation des exploitants agricoles sur les problématiques de transferts diffus se poursuivra.

- Poursuite des analyses dans les palourdes et dans l'eau :

Afin d'identifier les sources de pollutions bactériologiques sur le bassin versant du Faou, des analyses d'eau sont réalisées à différents points identifiés au fur et à mesure de l'analyse des données précédentes.

En 2022, 5 campagnes d'analyses des Escherichia coli dans les palourdes ont été menées.

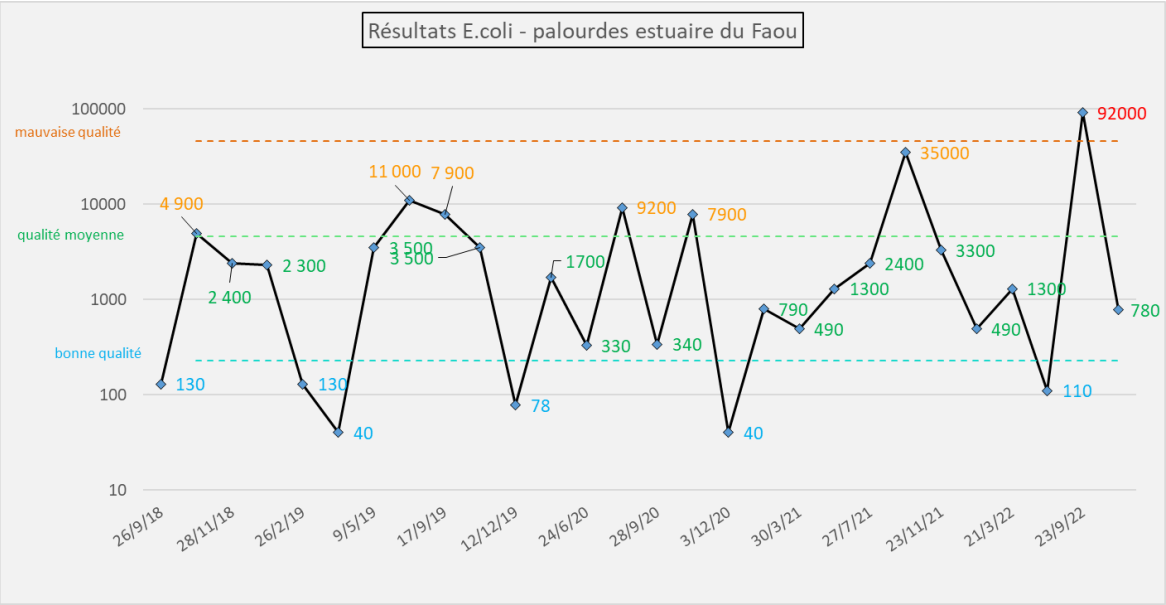

- **Réalisation d'actions de communication :**

La réalisation d'une vidéo présentant les actions entreprises sur le territoire initiée fin 2021 a été finalisée lors de la réalisation des derniers travaux sur la gestion des eaux pluviales dans les exploitations agricoles en juin 2022.

- **Appuis aux collectivités concernant les volets « Eau usée » et « Eau pluviale »**

L'EPAGA est intervenu sur le volet eau usée notamment sur la commune de Rosnoën et du Faou ainsi que sur l'eau pluviale sur Hanvec (transmission de données à Eau du Ponant).

b) Les Profils de Vulnérabilité Conchylicole du Fret et du Loc'h

En 2020, l'EPAGA a été sollicité par des communes de la Presqu'ile de Crozon et l'Agence de l'Eau afin de réaliser les Profils de Vulnérabilité Conchylicole de deux sites de pêche à pied de loisir prioritaires, ceux du Fret et du Loc'h.

En 2022, 3 campagnes de prélèvements ont été réalisées sur ces deux territoires notamment à l'issu d'évènements pluvieux. Le rapport sur ces profils a été finalisé en 2022 et a fait l'objet de débats en réunions du comité de pilotage les :

- 01/07/2022 ;
- 08/12/2022.

<u>Le volet agricole</u>

Les diagnostics réalisés en 2021, sur la période mai – octobre et consolidé sur la période hivernale 2021-2022, ont permis d'identifier des zones et des pratiques à fort risque de transfert..

✓ Les cheminements bovins : La gestion des troupeaux lors de l'acheminement vers les pâturages sur des chemins lors d'épisodes pluvieux sont un vecteur à ne pas négliger. Les observations faites sur le territoire illustrent très bien ce risque (photo ci-contre).

✓ Les zones d'affouragement : Une zone d'affouragement en bordure de cours d'eau a été identifiée. Sur cette zone, le risque de transfert de polluants est avéré par ruissellement vers le cours d'eau. Le positionnement de celle-ci doit être réfléchi afin de minimiser ce risque vis avis du milieu.

✓ Une mauvaise gestion des eaux pluviales au niveau des sièges d'exploitation peut être source de transfert : La plupart des aménagements réalisés sur les exploitations n'ont pas pris en considération le risque potentiel lié à la circulation des eaux pluviales comme vecteur de pollution.

Les observations réalisées sur différents secteurs montrent des transferts directs vers des cours d'eau, validé par des analyses.

En parallèle à cet accompagnement, la sensibilisation des exploitants agricoles sur les problématiques de transferts diffus se poursuivra.

c) Stage 2022 : diagnostics hydromorphologiques des cours dans le cadre du profil de vulnérabilité du sud rade de Brest et estuaire de l'Aulne

Une stagiaire sur près de 6 mois a travaillé sur le secteur de l'estuaire de l'Aulne et du sud de la rade de Brest. Elle a réalisé des diagnostics hydromorphologiques des cours d'eau sur environ 40% du territoire. Des analyses bactériologiques ont également été réalisées sur l'ensemble du territoire d'étude et devront être complétées en 2023.

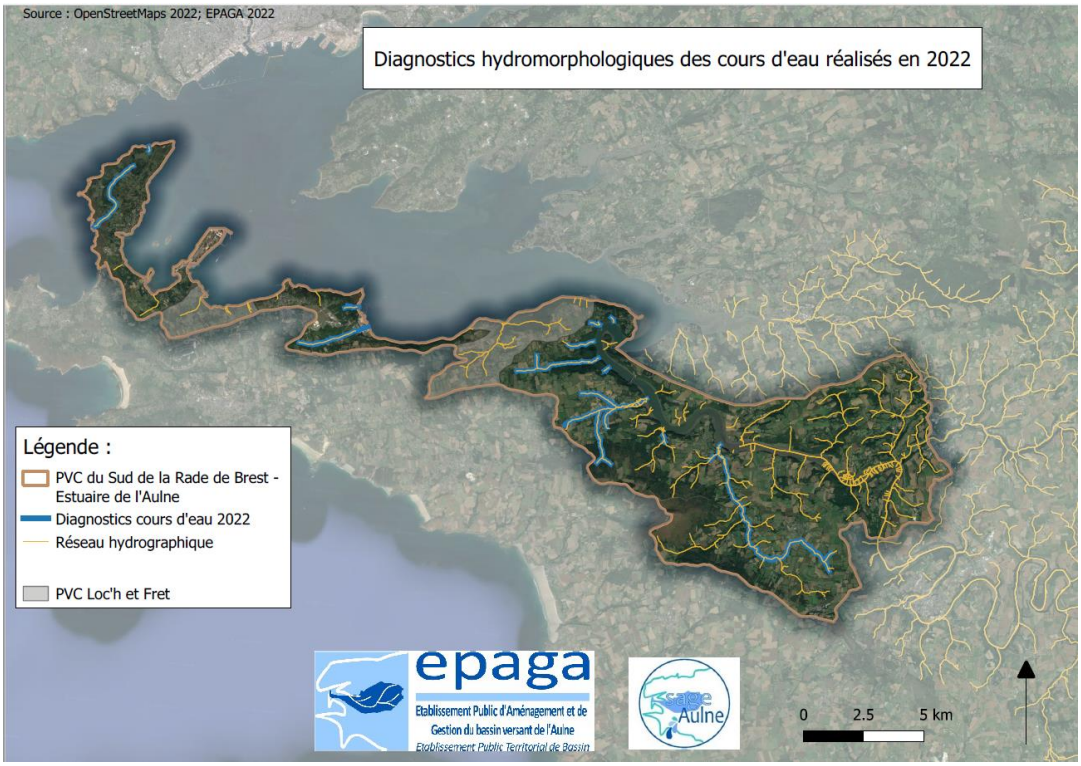

Exemple de résultats :

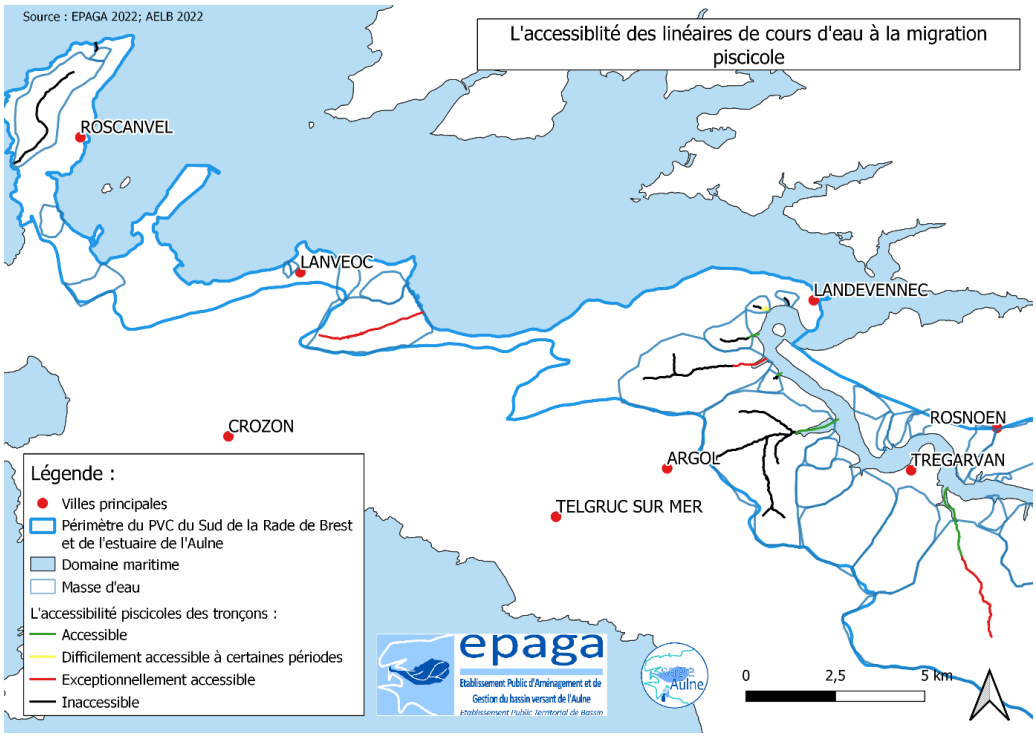

d) Discrimination bactériologique dans les huîtres du Sillon des Anglais

Depuis avril 2021, l'EPAGA mène des analyses de discrimination bactériologiques dans les huîtres du Sillon des Anglais. Ces analyses sont menées simultanément aux prélèvements réalisés dans le cadre du suivi microbiologique du réseau Rémi (IFREMER) grâce à l'entreprise Cap au Large, qui exploite le gisement. Ainsi la discrimination n'est réalisée qu'une fois obtention des résultats microbiologiques.

Résultats :

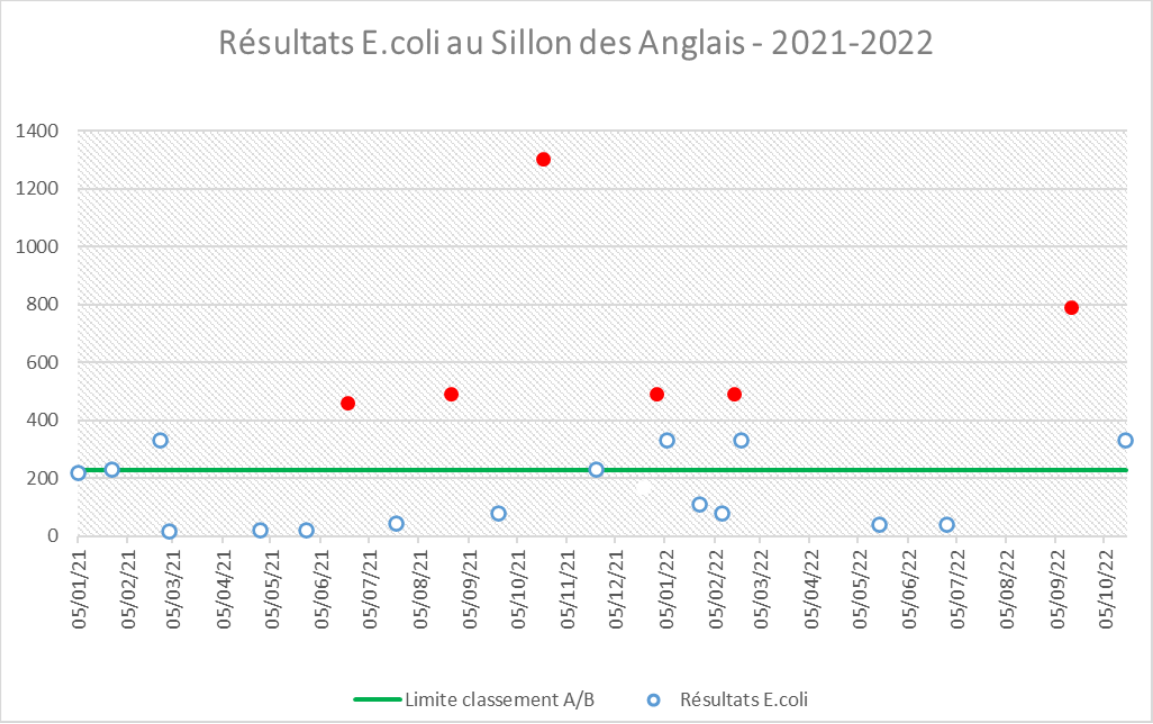

		Discrimination bactériologique							
Date	E.coli	Humains	Ruminants	Porcins	Oiseaux de mer	Equins	Canins	Volailles	Rag/rats
22/06/2021	460	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
25/08/2021	490	ND	ND	ND	Suspecté	ND	ND	ND	ND
21/10/2021	1300	Suspecté	Confirmé	ND	ND	ND	ND	ND	ND
14/09/2022	790	ND	ND	ND	Suspecté	ND	ND	ND	ND

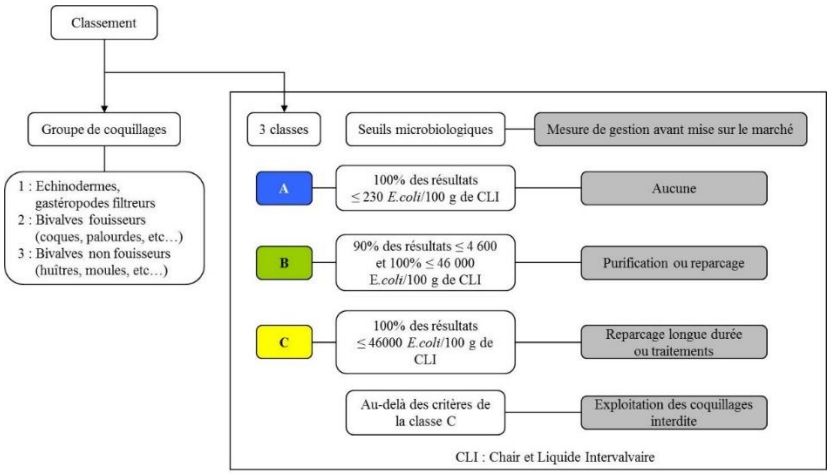

Les analyses menées depuis 2021 ne permettent actuellement pas de statuer sur l'origine des contaminations bactériologiques impactant le gisement du Sillon des Anglais.

Une rencontre s'est tenue avec l'entreprise Cap au Large et les élus de la CCPCAM et Ifremer, le 7 juin 2022, afin d'échanger notamment sur les problématiques de qualité d'eau.

Axe 4 – Biodiversité

Constat : Les déséquilibres liés aux pollutions, les aménagements et la détérioration écologique des milieux aquatiques et marins engendrent de fortes dégradations de la biodiversité inféodée à ces milieux

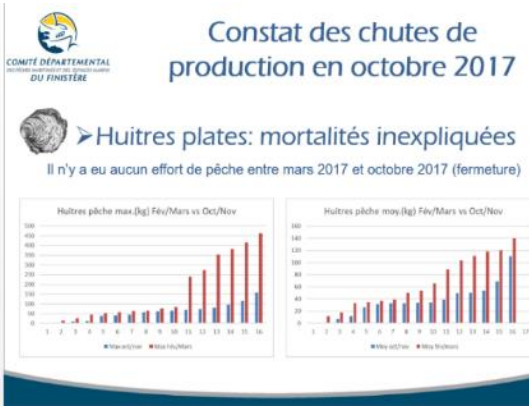

Objectif : Préserver la biodiversité

Réduire l'impact des activités humaines sur la biodiversité marine, littorale et continentale

Préserver et restaurer la biodiversité dans les cours d'eau des bassins versants

Stratégie :

Restaurer la continuité écologique

Agir en faveur de la préservation des milieux

Action n°7. La mise en œuvre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA)

Les communautés de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay, Haute Cornouaille et Monts d'Arrée ont délégué la compétence GEMA à l'EPAGA depuis 2018.

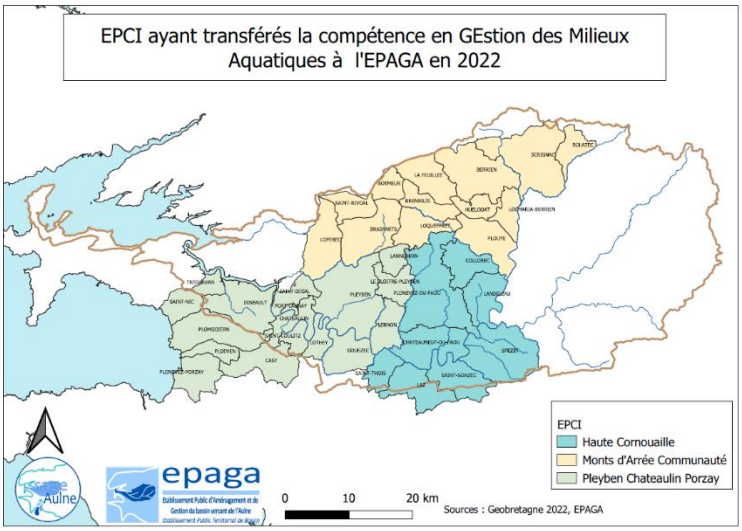

La compétence GEMA englobe les trois missions suivantes (C. environnement, art. 211-7, I, 1°, 2°et 8°) :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal ou à ce plan d'eau ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Les missions GEMA concernent tant des études de faisabilité en vue de travaux que l'exécution des travaux eux-mêmes, des actions d'information ou de communication ainsi que la gestion des ouvrages.

En 2022, l'EPAGA est intervenu sur 4 grandes thématiques :

- Initier une étude prospective sur l'ensemble du territoire de compétence de l'EPAGA afin de définir une stratégie de Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) pour les années à venir ;
- finaliser les derniers travaux et l'étude sur les têtes de bassin versant des affluents de l'Aulne canalisée ;
- Réaliser des travaux en faveur de la mulette perlière sur les cours d'eau du bassin de l'Ellez ;
- Réaliser des travaux pour limiter les pollutions bactériennes sur les ruisseaux côtiers de la rade de Brest.

Etude stratégique GEMA

Objectifs :

Cette étude a pour objectifs de réaliser une stratégie d'intervention co-construite avec les acteurs du territoire à l'échelle des EPCI, en prendre en compte les principaux enjeux identifiés dans le SAGE de l'Aulne en matière de gestion des milieux aquatiques.

Elle se traduira par l'élaboration d'un programme d'action pluriannuelle.

Constats :

Un premier état des lieux de la mise en œuvre de cette compétence sur le territoire de l'EPAGA a montré qu'elle était jusqu'alors fragmentée et limitée à certains secteurs géographiques (amont de l'Aulne et de l'Hyères, bassin de l'Ellez et des affluents de l'Aulne canalisée).

Sur les 1 820 km de cours d'eau concernés, l'EPAGA ne met en œuvre des actions en faveur des milieux aquatiques que sur environ 800 km.

Mise en oeuvre de la compétence GEstion des Milieux Aquatiques sur le bassin de l'Aulne, version du 13/12/21

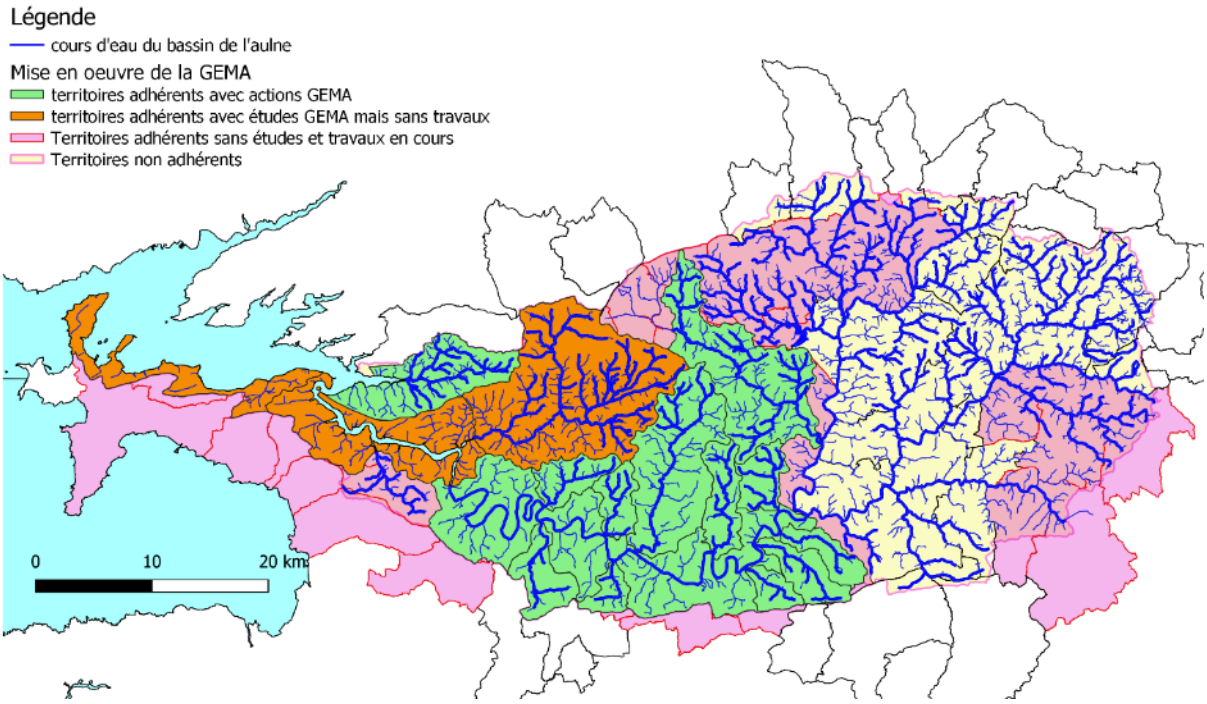

En outre des diagnostics de l'état des cours d'eau ont été réalisés ces dernières années par le PNRA (bassin de la Douffine) et l'EPAGA (petits côtiers) sur environ 400 km mais n'ont pas encore abouti à des actions concrètes. Les 620 derniers kilomètres n'ont fait l'objet ni de travaux ni d'études récentes.

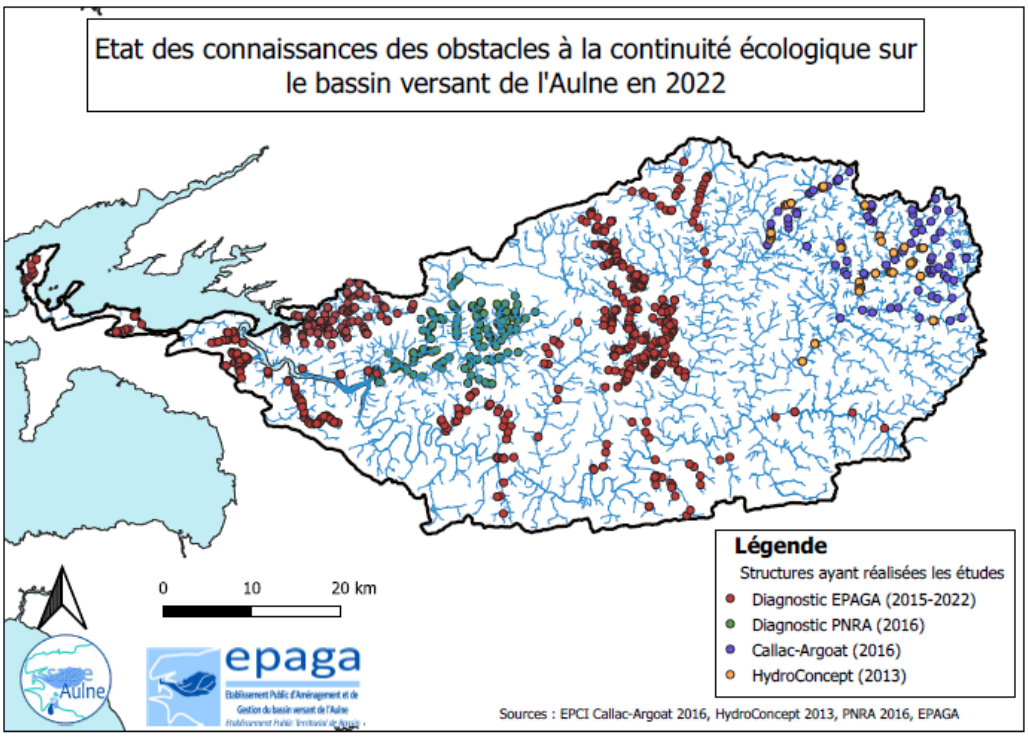

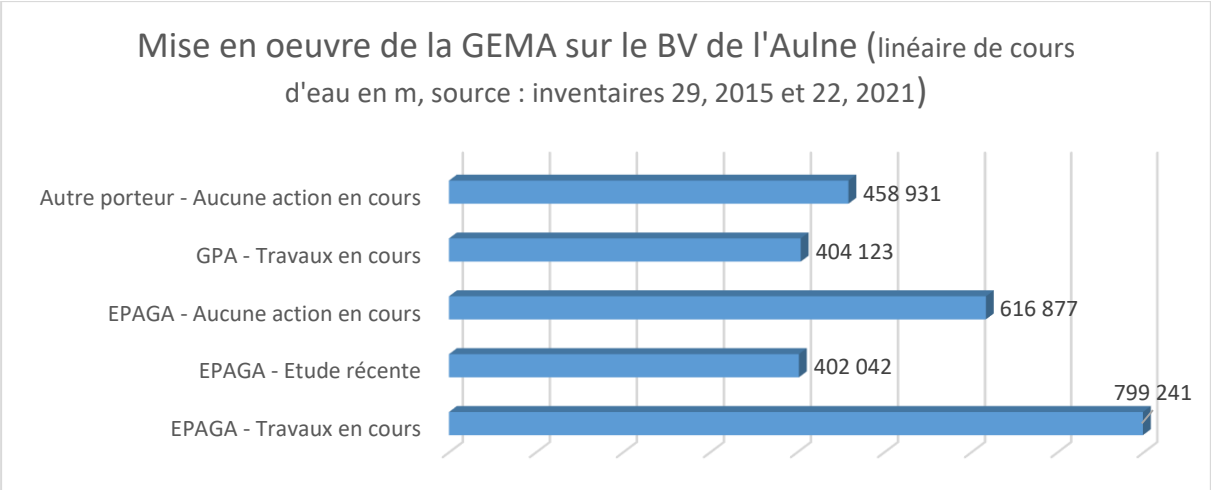

En 2022, l'EPAGA a donc réalisé une étude en régie découpée en trois phases :

- Centralisation des données existantes dans une base de données cartographique unique ;
- Diagnostic complémentaire des cours d'eau jamais étudiés ou incomplets ;
- Concertation avec les acteurs locaux afin de définir des grands enjeux d'intervention sur les milieux aquatiques par entités hydrographiques.

Exemple de cartographie réalisée dans le cadre de la centralisation des données :

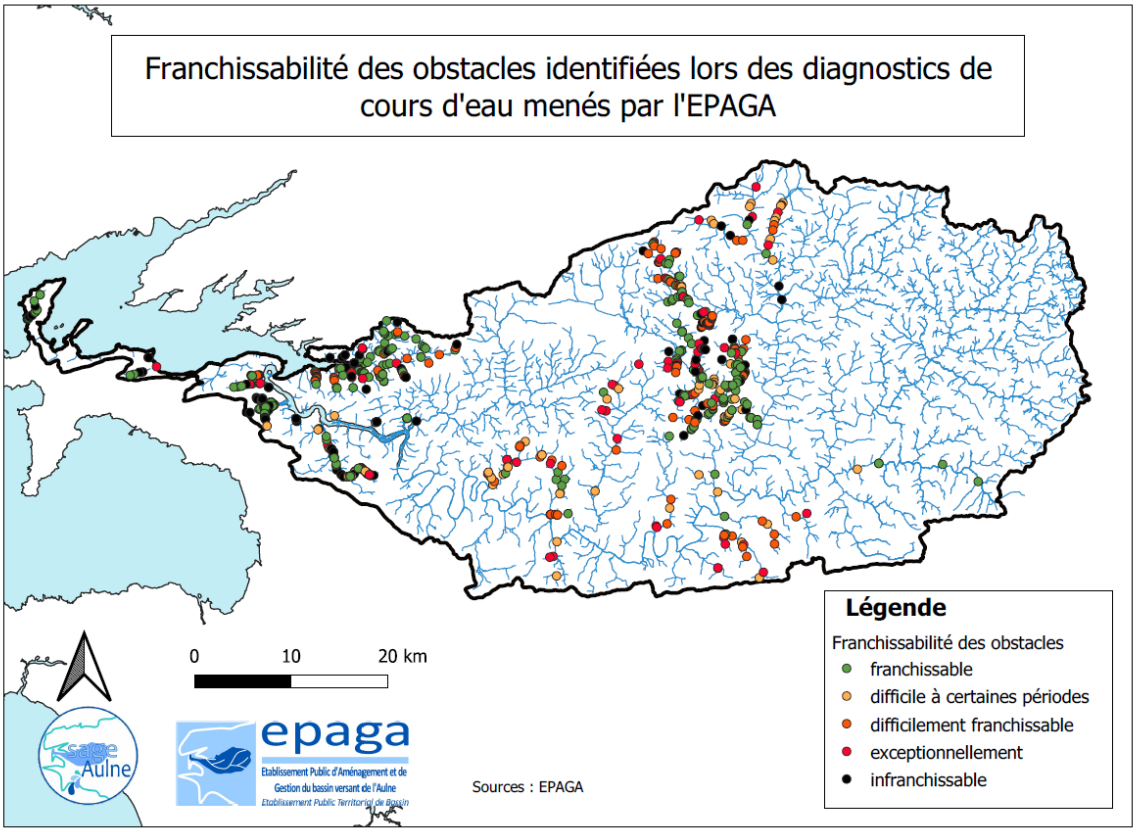

Trois stagiaires ont été recrutés pour réaliser des diagnostics complémentaires sur les ruisseaux côtiers de la rade de Brest et les bassins de la rivière du Fao et du Squiriou.

Plusieurs dégradations comme la présence d'obstacles, de sources de pollutions bactériologiques ou des cours d'eau modifiés à la pelleteuse ont été recensées.

La concertation avec les acteurs locaux n'a pas pu être réalisée par manque de temps et elle a été reportée à 2023.

Finalisation des travaux et des études sur les affluents de l'Aulne canalisée

En 2022, comme prévu, le Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) sur les affluents de l'Aulne canalisée a été finalisé. Ce programme d'actions a permis la réalisation de 206 000 € de travaux :

- suppression de 16 obstacles rendant de nouveau accessibles 120 km de cours d'eau
- installation de 29 abreuvoirs et 3 passerelles pour éviter le piétinement des berges et les apports de terre par les bovins
- entretien de 16 km de berges
- piégeage de 4 688 ragondins
- réalisation d'une étude permettant de prioriser les actions à réaliser pour limiter les transferts de nitrates et de pesticides entre les parcelles agricoles et les ruisseaux.

Des résultats concrets sont déjà observés avec par exemple le retour d'une population de truites fario sur plusieurs petits ruisseaux dans lesquels elle avait totalement disparu.

De plus, 5 agriculteurs ont déjà donné leur accord pour que des travaux soient réalisés sur leurs parcelles les plus à risque pour les transferts de polluants. Des subventions ont été recherchées via l'appel à projet breizh biodiv afin de financer de premiers travaux en 2023 et de s'en servir de site vitrine auprès des scolaires et des autres agriculteurs. Les services de la région n'ayant pas encore donné d'avis sur la candidature de l'EPAGA, ce projet est reporté en 2024.

En outre, GRT Gaz souhaiterait réaliser des aménagements bocagers, de la plantation de ripisylve et l'aménagement d'un obstacle dans le cadre des compensations du gazoduc construit en 2021 sur ce territoire et l'EPAGA leur a proposé d'assurer l'assistance à maitrise d'ouvrage de ces projets via une convention.

Réalisation de travaux sur le bassin de l'Ellez

Dans le cadre du programme de préservation de la mulette perlière, plusieurs actions ont été réalisées en 2022 sur le bassin versant de l'Ellez :

- rédaction d'une DIG prévoyant 5 années de travaux sur le bassin de l'Ellez
- Suppression de 5 obstacles pour un montant de 17 000 € (dont un marché en cours d'attribution pour un montant estimé à 8 000 €);
- Aménagement de 4 passerelles + 4 abreuvoirs pour limiter le piétinement bovin un montant d'environ 12 000 € (dont un marché en cours d'attribution pour un montant estimé à 6 000 €) ;
- Retrait en régie de 13 embâcles bloquant la circulation des truites
- Réalisation d'une étude en régie afin de replacer un cours d'eau dans son lit

La concertation avec les propriétaires, la rédaction des pièces administratives (dossier loi sur l'eau, marché…) et le suivi ou la réalisation de ces travaux ont nécessité environ 0.3 ETP

Réalisation de travaux sur les côtiers de la rade de Brest

Les travaux envisagés en 2022 devaient être menés sur le bassin versant du Loc'h et du Fret en ayant un objectif complémentaire d'amélioration de la qualité bactériologique dans les cours d'eau.

Les travaux n'ont pu se faire pour plusieurs raisons :

- le CCPCAM n'a finalement toujours pas transféré la compétence GEMA à l'EPAGA ;
- en juillet 2022, le comité de pilotage a repoussé la date de validation de l'étude de l'état des lieux du profil de vulnérabilité du Loc'h et du Fret ;
- un ouvrage majeur est situé sur le bras droit du Loc'h. Cet ouvrage servait à l'origine pour limiter les inondations à l'aval du cours d'eau. Afin d'envisager d'éventuelle travaux sur cet ouvrage, il est nécessaire de réaliser une importante concertation avec les usagers et la collectivité et d'évaluer la nécessité de maintenir ou non cet ouvrage vis-à-vis des inondations. Cette concertation n'a pas été menée en 2022.
- les autres travaux qui seraient efficaces pour réduire significativement les apports en bactéries fécales aux cours d'eau concernent pour une partie, la gestion de l'eau pluviale et ce volet a actuellement des difficultés à obtenir des subventions.
- Carte des obstacles à la continuité écologiques identifiés sur le Loc'h

- Projet multithématiques envisagé sur le Loc'h ne pouvant être réalisé actuellement par manque de subventions et qui permettrait d'agir sur la qualité bactériologique du cours d'eau.

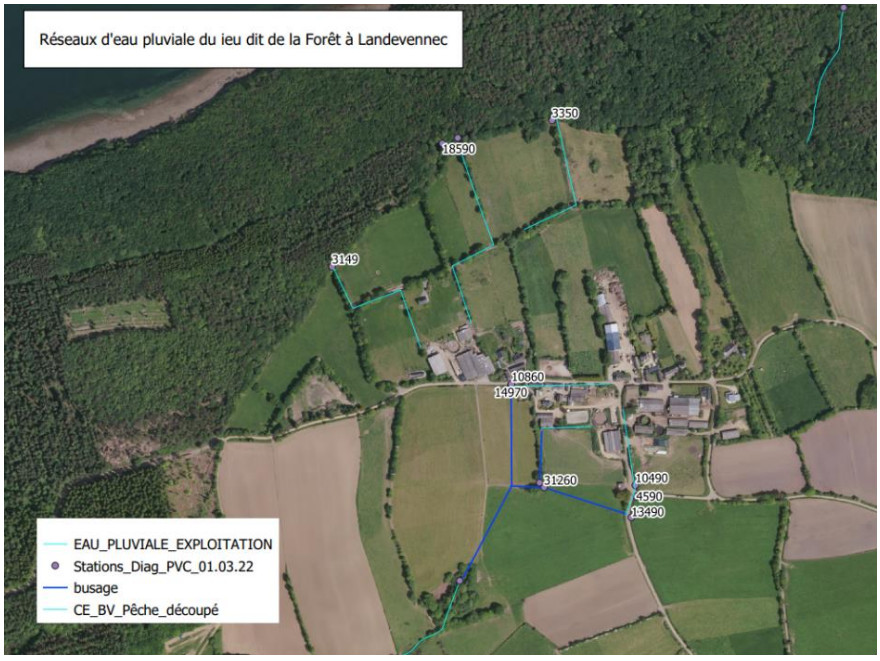

Action n°8. L'animation du site Natura 2000 « Vallée de l'Aulne »

L'EPAGA anime le site Natura 2000 « Vallée de l'Aulne » depuis 2013. Ce site a été créé principalement pour protéger des noyaux de population d'importance européenne de trois espèces protégées, le Saumon, le Grand Rhinolophe et la Loutre. Sur ces trois espèces, c'est la population de saumons qui est la plus en danger car les conditions de migration sont très dégradées sur l'Aulne canalisée et ses 28 barrages. Plusieurs autres espèces migratrices en voie de disparition comme l'Anguille ou l'Alose sont aussi dans un

état critique sur le bassin de l'Aulne qui possède pourtant une responsabilité importante pour la sauvegarde de ces espèces en France.

Une étude réalisée en 2016 avec Bretagne Vivante a en outre montré qu'une population d'intérêt nationale de mulette perlière était présente sur l'Ellez. Elle représente à elle seule près de 80 % des individus recensés en Bretagne.

En 2022, le Comité de pilotage du site a, à nouveau, confié à l'EPAGA, l'animation du site pour 3 années supplémentaires (2022-2025).

L'année 2022 a surtout été marquée par la mise en œuvre du programme d'actions sur l'Ellez en faveur de la mulette perlière, par le suivi de l'opération de gestion des vannes de pertuis réalisée par le service voie navigable de la Région Bretagne et par le lancement de la démarche d'extension du site Natura 2000 vallée de l'Aulne.

Mulettes perlières dans l'Ellez

Saumon en migration dans l'Aulne durant l'automne 2020

L'amélioration des conditions de migration sur l'Aulne canalisée :

Depuis 2014, une opération d'ouverture temporaire des vannes est réalisée sur l'Aulne canalisée afin de permettre aux poissons migrateurs d'atteindre plus facilement leurs zones de reproduction. Deux fois par ans, au moment des pics de migration du printemps et de l'automne, les vannes sont ouvertes et les poissons n'ont plus à franchir les barrages de 1m50 à 2m20 de haut qui jalonnent le cours de l'Aulne.

Les suivis scientifiques mis en place ont permis d'évaluer l'impact de l'opération et les gains sont importants pour les poissons migrateurs. Pour le saumon en particulier, les résultats sont exceptionnels ! En 2021 et 2022, le nombre de petits saumons a bondi de près de 300 % par rapport à la période 1997/2010. Ces bons chiffres prouvent que les choix réalisés et les actions menées pour améliorer la migration des poissons commencent à porter leurs fruits !

Programme d'actions en faveur de la mulette perlière : « *Pour que les richesses de la vallée de l'Ellez, perle des monts d'Arrée, soient léguées intactes aux générations futures* »

La mulette perlière, autrefois très abondante dans tous les cours d'eau du massif armoricain, a subi en quelques dizaines d'années une régression très importante (estimé à plus de 90 % en 50 ans). Cette espèce au cycle de vie très long (elle vit plus de 80 ans et ne se reproduit qu'à partir d'une vingtaine d'années) est très sensible à la pollution de l'eau et aux modifications des habitats aquatiques.

Cette sensibilité extrême en fait l'espèce indicatrice du bon fonctionnement d'un cours d'eau par excellence. Sa présence en abondance sur le bassin de l'Ellez (environ 10 000 individus), bassin qui joue un rôle primordial pour la sécurisation en eau potable du Finistère, est une véritable chance. Elle y joue **un rôle de sentinelle capable de nous alerter de toutes dégradations de nos ressources en eau.**

Lors d'un COPIL organisé début 2022 par l'EPAGA, les acteurs locaux ont décidé de retenir 5 enjeux pour tenter de préserver durablement ce noyau de population d'importance nationale :

1. Connaître la dynamique de la population de mulettes et l'état des milieux aquatiques
2. Restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques
3. Limiter les pollutions diffuses et l'érosion des sols
4. Prévenir les risques de pollutions accidentelles
5. Sensibiliser et concerter les habitants de communes concernées

L'EPAGA a participé à plusieurs suivis avec Bretagne vivante et la fédération de pêche. Les premiers résultats confirment le caractère exceptionnel de la population de l'Ellez mais montrent que le renouvellement des jeunes générations est inquiétant dans plusieurs secteurs. Il semble en particulier que la centrale hydro-électrique de Saint Herbot et l'excès de sédiments fins aient un impact négatif. Des suivis complémentaires devront être réalisés ces prochaines années pour confirmer ces premiers résultats.

L'EPAGA a en outre diagnostiqué l'état de 73 km de cours et réalisé 6 campagnes d'analyses de la qualité de l'eau.

Les résultats obtenus ont permis de monter un programme d'actions afin d'améliorer l'état des cours d'eau du bassin de l'Ellez (CF. action GEMA 7.c).

Enfin, une rencontre a été organisée avec la SHEMA pour commencer à réfléchir aux solutions envisageables pour limiter l'impact de l'activité hydro-électrique sur l'espèce.

Projet d'extension du site Natura 2000 : Le Comité de pilotage du site Natura 2000 du 05/07/22 a décidé qu'il serait judicieux d'envisager l'extension du site Natura 2000 afin de mieux protéger les poissons migrateurs, les mulettes perlières et les chiroptères de la vallée de l'Aulne. Des réunions seront organisées en 2023 afin de définir les parcelles concernées et la concertation locale à mener.

Axe 5 – Animation, mise en œuvre et suivi

Constat : Les problèmes constatés en Rade de Brest trouvent majoritairement leurs sources à l'amont des affluents. Aussi, la dimension de la Rade et de ses enjeux nécessite qu'un programme d'actions ambitieux soit mené de l'amont à l'aval sur les deux bassins Aulne et Elorn

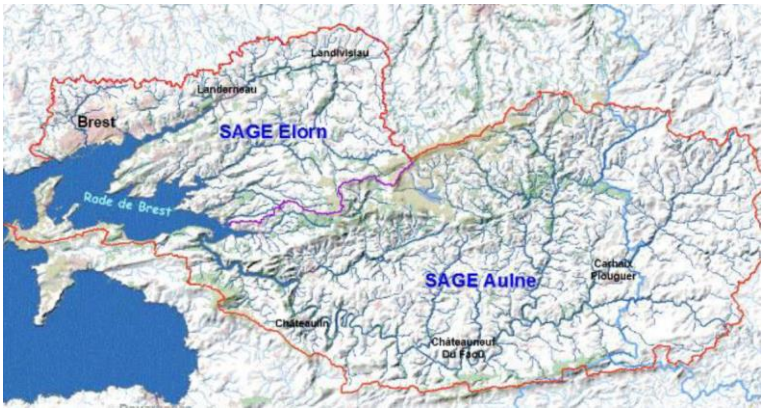

Objectif : Agir à une échelle adaptée

Animer les stratégies et plans d'actions

Communiquer et sensibiliser

Suivre et évaluer les actions

Stratégie :

Réorganiser le portage de la planification et de l'opérationnel entre les 3 structures (EPAGA, SBE et BM) - Fusionner les démarches et territoires de SAGE

Elaborer le contrat de baie "Rade de Brest"

Mener une stratégie de communication visant à partager les problématiques et les solutions avec l'ensemble des acteurs et notamment avec les décideurs des territoires éloignés de la rade

Suivre les indicateurs de qualité des eaux et des milieux, et de satisfaction des usages

Action n°9. Animation et portage du SAGE

Les EPCI déjà adhérents à l'EPAGA au 1er janvier 2018 ont transféré, de fait, la compétence GEMAPI à l'EPTB (hormis la CCPCAM qui devrait se prononcer prochainement) alors que les principaux EPCI de l'amont, à savoir Poher-Communauté et Guingamp Paimpol Agglomération (GPA) ne se sont, à ce jour, pas prononcés dans ce sens et conservent donc la compétence GEMAPI dans son intégralité. La CCKB avait décidé d'adhérer à l'EPAGA (délibération en date du 18/11/21) et de transférer la GEMAPI à l'Etablissement à compter du 1er janvier 2022. Malheureusement, du fait d'une erreur de procédure liée à un oubli de validation de la délibération par ses communes membres la délibération prise par la CCKB a été abrogée. A ce jour, la CCKB conserve donc la compétence GEMAPI.

a) Animation des réunions de la CLE, décisions et points abordés :

Suite au renouvellement de l'arrêté de composition de CLE fin 2021 et donc au renouvellement global de ses membres, l'ensemble du bureau de la CLE a été renouvelé le 06/01/2022.

Ont été élus :

- Président de la CLE : M. Gaël CALVAR
- 1ère Vice-présidente : Mme Laura JAMBOU
- 2ème Vice-Président : M. Jean-François SARREAU
- 3ème Vice-Président : M. Hervé PHILIPPE

La cellule d'animation du SAGE, en 2022, a été composée de : Nathalie REY, Xavier BADE pour l'animation technique du SAGE et Leïla GESTIN sur le volet administratif.

La CLE s'est réunie 4 fois (6/01, 13/01, 24/03 et 28/06/2022)

Les principaux dossiers traités et avis rendus sont les suivants :

- Renouvellement total de la CLE : élections Président, Vice-présidents et membres du bureau, délégations.
- Modification partielle des règles de fonctionnement de la CLE
- Constitutions, attributions des 3 commissions thématiques et désignation des élus en charge de ces commissions
- Validation de la programmation des actions eau 2022 des maitres d'ouvrage locaux
- Validation de l'avenant au PAPI
- Validation de la DIG concernant les futurs travaux milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Ellez
- Suivi de l'élaboration du contrat de rade de Brest

Avis émis :

- Avis sur la modification simplifiée du SCoT de la CCPCP
- Avis sur le projet de démantèlement de la centrale nucléaire de Brennilis
- Avis sur le dossier de demande d'autorisation environnementale de l'entreprise Nobel Sport dans le cadre de son projet d'augmentation de production

b) Le « contrat rade de Brest »

- 2650 km² de territoire concerné
- 1 rade de 181 km²
- **138 communes** : 42 couvertes par le SAGE Elorn et 89 par le SAGE Aulne
- 3 départements

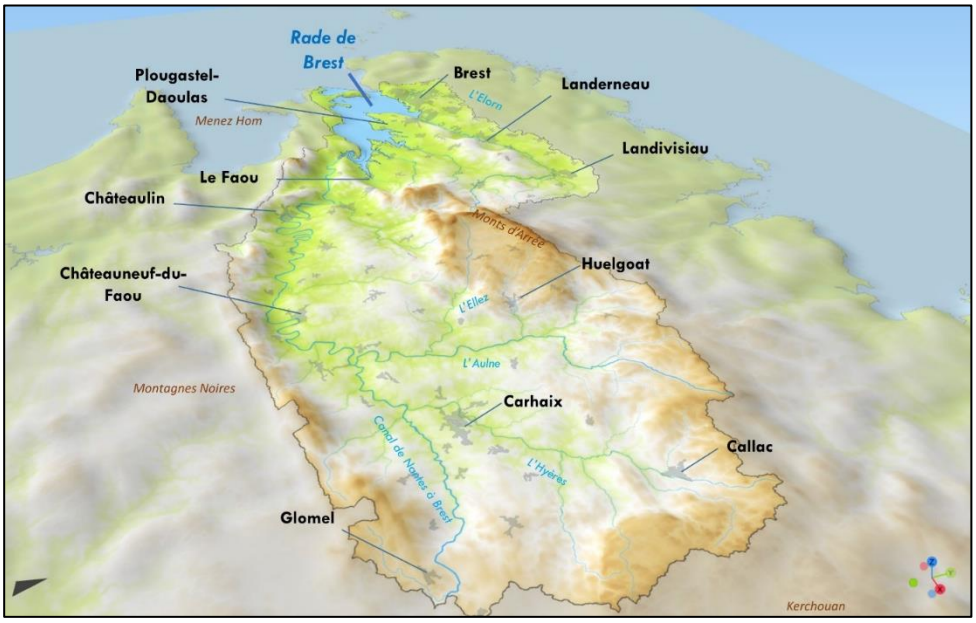

Gouvernance :

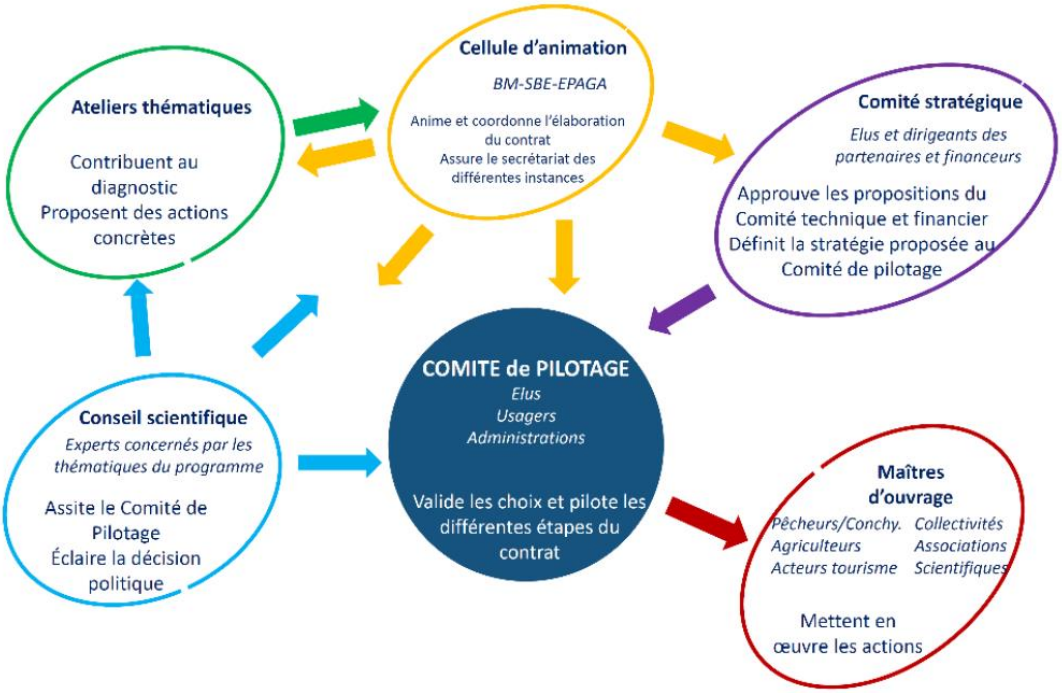

Année 2022 : mise en œuvre de la phase 1 :

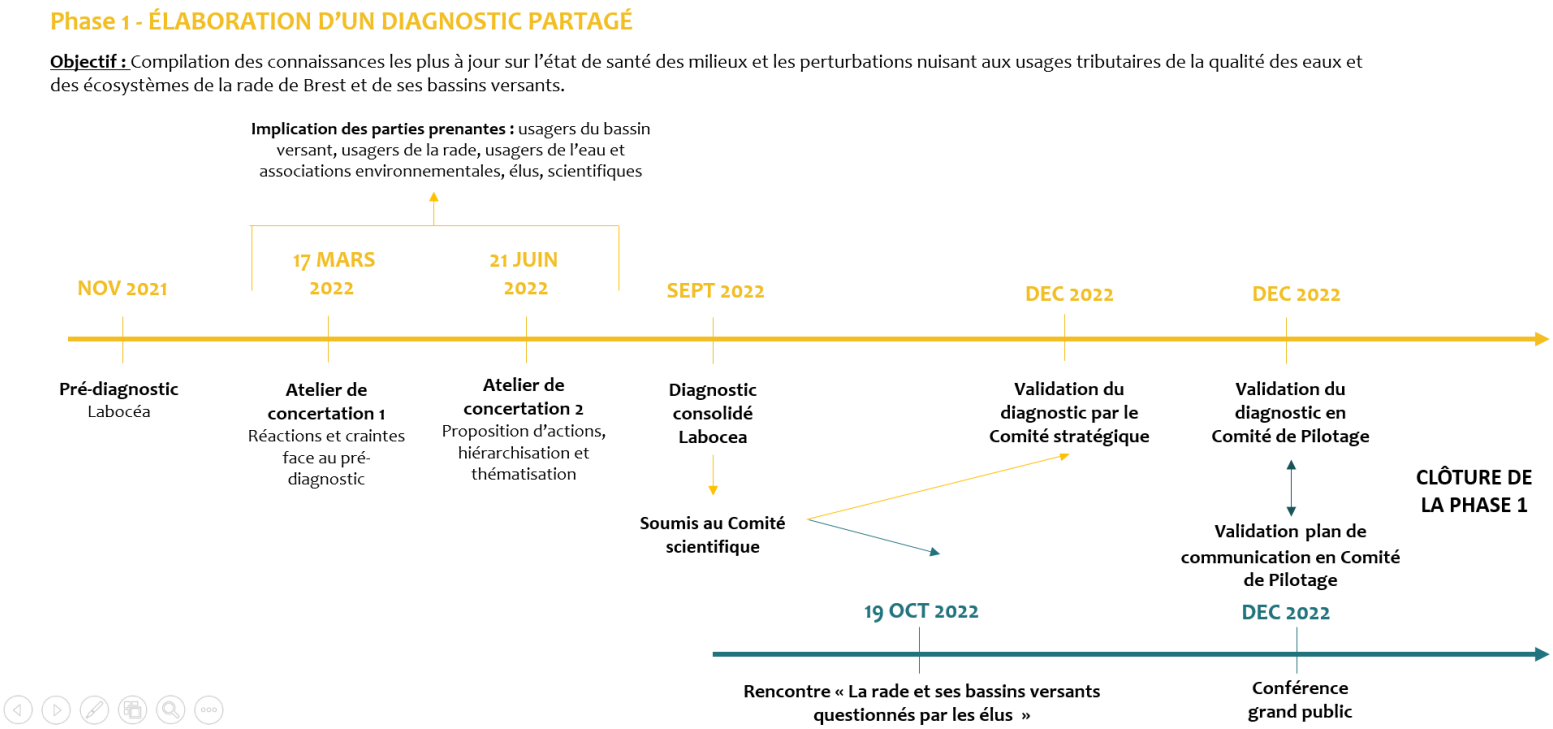

c) Les mutualisations

Enfin, aux échelles départementales et régionales, la mutualisation au travers des structures déjà existantes, vise à obtenir de meilleurs outils et de meilleures fonctions supports au service des gestionnaires de bassin. C'est d'ailleurs dans cet objectif que :

- l'EPAGA est membre de l'Association des Elus de Bassins.
- l'EPAGA verse une participation à l'Assemblée Permanente des Présidents de CLE de Bretagne (APPCB), le Président de l'EPAGA est membre de droit de cette association.
- Dans le cadre de l'élaboration du contrat de rade une convention a été signée entre les 3 porteurs pour une mutualisation des charges, notamment des charges de personnel liées au recrutement de la chargée de projet et des charges de communication. Cette convention prévoit que l'EPAGA participera à hauteur de 20% du reste à charge après subvention, soit environ 5200 € / an.

Action n°10. Communication / Sensibilisation

Le volet communication mobilise 0,25 ETP.

- La Newsletter

La newsletter de l'établissement, mise en place en 2017, informe ses 700 abonnés sur les missions de la structure, les actions en cours et les actualités de la politique de l'eau sur le bassin versant. Le taux de lecture des lettres est de 33% environ et est relativement constant. 2 newsletters ont été publiées durant l'année 2022.

- La page LinkedIn

Depuis février 2021, l'EPAGA possède une page LinkedIn afin de communiquer sur ses actions, les actualités du bassin versant ou encore les offres de poste et de stage. La page comptabilise 178 abonnés, et durant l'année 2022, 670 visites de la page et 19 publications ont été comptabilisés. Cet outil de communication fonctionne bien, avec des échanges constructifs et permet une diffusion des offres d'emploi de la structure sur l'ensemble du réseau de l'environnement en France.

- La page Facebook :

L'EPAGA possède une page Facebook depuis mai 2022 afin de communiquer sur ses actions, les actualités du bassin versant vers le grand public local. En novembre, 54 followers suivent la page et 12 publications ont été faites.

- Le site Internet :

Le nouveau site internet de l'EPAGA est en ligne depuis avril 2021 : https://epaga-aulne.bzh/.
Des articles d'actualité sont régulièrement publiés ainsi que la mise à jour des pages.

La presse locale En 2022, ce sont 29 articles de presse qui ont paru dans le Télégramme ou Ouest-France, sur diverses thématiques : sècheresse, Ici commence la mer, bocage, inondations, travaux sur le bassin versant du Faou, … Il y a en moyenne deux articles qui paraissent par mois.

- Ici commence la Mer

L'EPAGA est entré en 2021 dans le dispositif "Ici commence la mer", fleurissant déjà dans de nombreuses communes françaises et bretonnes. Elle alerte sur les déchets jetés dans les caniveaux ou au sol (mégots, solvants, peintures, emballages…) et permet de sensibiliser les citoyens sur la préservation des milieux aquatiques.

L'EPAGA se charge du pilotage de l'opération via la passation du marché groupé de commande des clous en laiton et des pochoirs, avec des subventions de 70 % (Agence de l'Eau Loire-Bretagne et Région Bretagne).

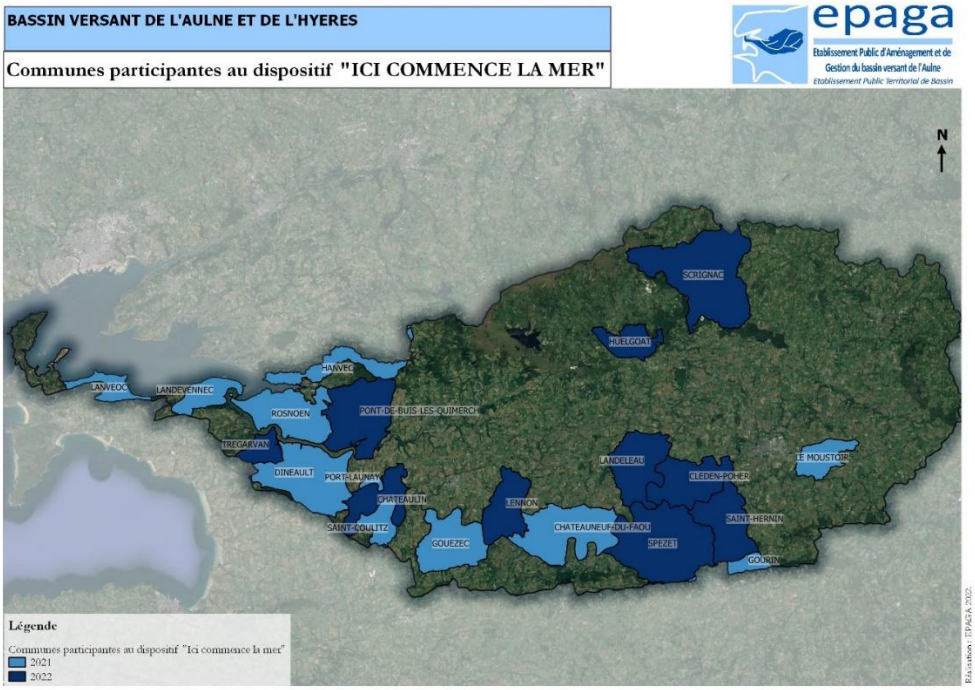

Lors de la première phase lancée en 2021, 11 communes ont répondu positivement avec la commande de 110 clous en laiton et 16 pochoirs. Des animations avec les scolaires ont été réalisées dans chacune des communes. Une seconde campagne a été proposée courant 2022, où 10 communes ont rejoint le dispositif : c'est cette fois ci 135 clous et 9 pochoirs qui ont été commandés.

Animations avec les scolaires (Port-Launay)

- Aire Educative

En aout 2021, l'EPAGA a été sollicité par le collège Louis Hémon de Pleyben pour intégrer la démarche d'Aire Educative. Ce programme, porté par l'OFB, consiste à confier la gestion d'une aire naturelle terrestre ou marine de petite taille (1 ha) à des élèves de primaire ou collège. Les élèves étudient cette aire et décident de façon démocratique des actions à y mener pour préserver son patrimoine naturel et culturel. Cette démarche implique une classe et son enseignant, la commune concernée et un référent de la sphère environnementale, ici l'EPAGA.

Premier conseil de la Terre (décembre 2021)

Initié en 2021, l'EPAGA a donc poursuivi son accompagnement en 2022.

Les élèves ont fait des sorties inventaires naturalistes sur l'Aire Educative, la pose d'un piège photo avec l'analyse des images (nombreux oiseaux, chevreuil et une loutre), des ateliers de sensibilisation sur les déchets et des réflexions sur les premières pistes d'actions à mener (poste de panneaux informatifs, replantation de berges, pose d'exclos,…), pique-nique zéro déchet.

Pique-nique zéro déchet sur le site de l'Aire Educative (juin 2022)

Un conseil de la Terre élargi sera prévu début 2023 pour proposer les premières actions concrètes de l'Aire Educative à la propriétaire et à la commune.

- Le programme Ecoflux : ramassage de déchets sur les berges de Trégarvan

Début 2022, l'IUEM a sollicité l'EPAGA afin de les accompagner lors de ramassages de déchets sur la rivière de l'Aulne dans le cadre du programme ECOFLUX, financé par la Zabri. 3 ramassages ont eu lieu sur la grève de Trégarvan : le premier en juin avec les élèves de la MFR de Lesneven (50 kg ramassés), le second en septembre avec les élèves de Bréhoulou (39 kg), et le dernier en novembre avec les premières générales du lycée de Suscinio à Morlaix (21 kg). Ces ramassages sont recensés sur la plateforme en ligne « Zéro Déchet Sauvage », est un réseau qui rassemble et fédère toute organisation ou partie prenante souhaitant contribuer à la réduction des déchets sauvages qui aboutissent en mer.

- Fête de la Science 2022

L'EPAGA a participé en 2022 l'évènement de la Fête de la Science, qui se déroulait aux Capucins à Brest du 6 au 9 octobre. Les deux premiers jours étaient destinés aux scolaires et le week-end au grand public. L'EPAGA avait un stand commun avec le Syndicat de Bassin de l'Elorn et le Parc Naturel Régional d'Armorique, sur le thème du « Voyage au fil de l'eau - A la découverte des rivières et de la rade de Brest, des sources à la mer », où le public a pu être sensibilisé aux enjeux de qualité de l'eau et de biodiversité sur les bassins versants et la Rade, ainsi que le lien étroit entre ces deux milieux.
L'évènement a accueilli plus de 9 000 personnes sur les 4 jours.

Action n°11. Suivi de la qualité de l'eau

a) Carte des stations de prélèvements de 2022

Suivi	Coût	Objectif
Analyses bactériologiques - Discrimination Sillon des Anglais - Palourdes du Faou - PVC Loc'h et Fret - PVC Sud rade	10 000	Réduire les contamination bactériologiques E.Coli eau/palourde/discrimination
Suivi de Pont-Pol ★	1 000	Point nodal – Flux No3- (NH4, NO3, NO2, PO4, Ptot, COD, DBO5, MES, E.coli, Chloro+phéopig)
Suivi sur l'Ellez – 15 stations	4 000	Préservation des mulettes perlières NO3, E.coli, MES
Suivi du Kergoat – 20 stations	3 500	Améliorer les connaissances des affluents (NH4, NH3, NO2, Ptot, PO4
Pollutions ponctuelles	1 500	Alerter sur les pollutions

b) Bilan quantitatif 2022 (au 21.11.2020)

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de stations	98	84	33	130	187
Nombre de campagnes	32	29	16	32	40
Nombre de prélèvements	254	153	144	490	307
Nombre d'analyses	3466	1533	648	1175	1440

c) Principaux résultats 2022

ELLEZ : ETAT DES LIEUX DES SOURCES DE POLLUTION POUVANT IMPACTER LA MULETTE PERLIERE

Le bassin versant de l'Ellez abrite la plus grande population de mulette perlière de Bretagne, espèce très sensible à la pollution des eaux. C'est pourquoi un suivi est réalisé, avec 12 points de prélèvements sur le cours d'eau principal et les affluents afin de mieux comprendre les sources de pollution. En 2020, 4 campagnes ont été réalisées et en 2021, 6. Les résultats montrent des teneurs en nitrates plus importants au sud du bassin versant de l'Ellez qu'au nord. Par ailleurs, en octobre 2021, une campagne a été réalisée en temps de pluie, pendant les pics de crue, c'est-à-dire, pendant la période où les éléments qui ont ruisselés des parcelles agricoles arrivent aux cours d'eau. Les résultats vis-à-vis des matières en suspensions étaient très importants sur une grande partie du bassin versant, notamment à l'amont. Sachant que les

mulettes perlières sont très sensibles à l'apport de matières en suspension, il sera nécessaire de refaire des campagnes d'analyses en temps de pluie afin de mettre en place les actions nécessaires à la préservation de cette espèce.

AULNE CANALISEE : SUIVI A PONT POL

La station de Pont Pol est le point nodal du bassin versant de l'Aulne (point de référence hydrométrique) et le suivi de la qualité de l'eau y permet d'obtenir des données représentatives du bassin versant. En 2022, 6 campagnes ont été réalisées et ont permis de mettre en évidence une qualité bonne à moyenne pour les nitrates (compris entre 7,5 à 15 mg/l), mais une très bonne qualité pour tous les autres paramètres mesurés (phosphore, matières azotées, Chlorophylle, carbone dissous, …).

POLLUTIONS ACCIDENTELLES :

Date	Lieu	Causes
07/02/2022	Plouyé	Fosse à lisier – observation de poissons morts – Teneurs en NH4 élevées
05/03/2022	Pont-de-Buis	Défaillance de la STEP dû à une entreprise de nettoyage de camions – Traitement de la mousse par ajout de chlore et d'anti-mousse - Suivi par la DDPP
10/06/2022	Châteaulin	Jus de nettoyage d'un silo à grains rejoignant un fossé – DDTM a réalisé un rapport de manquement administratif
18/07/2022	Carhaix	Défaillance de traitement de la STEP de Carhaix lors des Vieilles Charrues – Réunion en Sous-préfecture le 15/11/2022
19/07/2022	Douffine - piscicultures	Excès de phosphore, d'ammonium et de nitrites principalement au Moulin de la Marche – contact avec le propriétaire de la pisciculture et la DDPP
27/10/2022	Le Faou	Rupture d'une canalisation d'eau usée – entre 35 et 40 m3 de déversements
10/11/2022	Brennilis	Importantes matières en suspensions émanent de la carrière de Roz Perez
15/11/2022	Lanvéoc	Débordement signification du poste de relevage de La Cale à Lanvéoc liée à la pluviométrie importante

d) Protection des Périmètres de Captage

L'Aulne et ses affluents assurent l'approvisionnement en eau potable (AEP) d'une grande partie du centre et du sud-ouest du Finistère à partir de 8 prises d'eau principales, dont 5 en cascade sur l'Aulne. Les prélèvements sont réalisés au « fil de l'eau ».

Parallèlement à ces prélèvements A.E.P. dans les eaux de surface, on note sur le bassin versant, la présence de 111 prélèvements souterrains en 2000 et 68 champs captant totalisés en 2008, dédiés à la production d'eau potable.

L'ensemble des prélèvements est représenté sur la carte suivante :

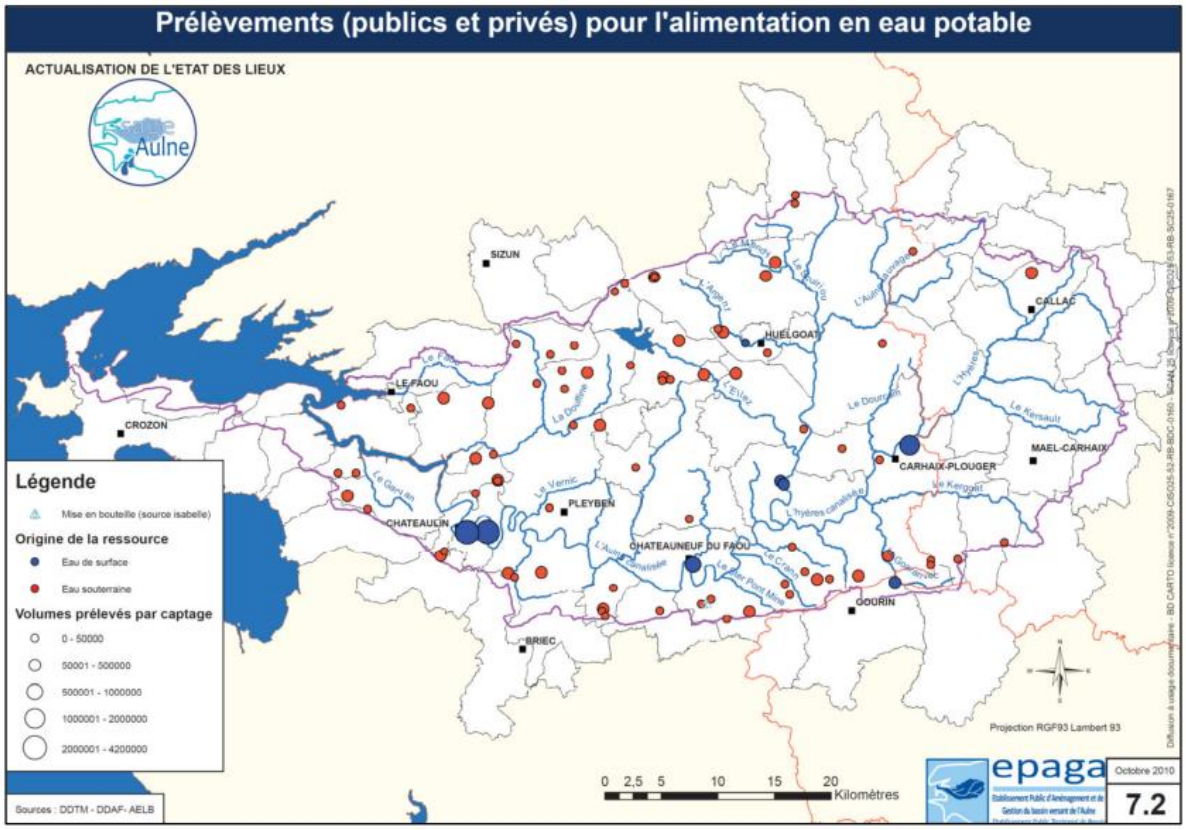

La qualité de l'environnement, et plus particulièrement la qualité de l'eau, a un impact sur la santé humaine. L'homme peut être affecté par trois voies d'exposition : l'ingestion, le contact cutané et l'inhalation.

Une bonne qualité physico-chimique et bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine, en usage direct ou utilisée dans la chaîne agro-alimentaire, est un enjeu sanitaire important pour l'ensemble de la population.

L'impact sanitaire peut être observé :

- à court terme : intoxications alimentaires (coquillages et eau distribuée par exemple), infections cutanées, ophtalmologiques, pulmonaires (légionnelles), voire neurologiques (amibes) ;
- à moyen et long terme : risques cancérigènes, reprotoxiques, neurologiques ou perturbations endocriniennes.

Dans le périmètre du SAGE Aulne, certains captages d'eau sont dégradés, en ce qui concerne les paramètres nitrates et pesticides*. Il en découle les recommandations suivantes :

- il convient de mettre en place les dispositifs appropriés à l'échelle des bassins d'alimentation sur les captages jugés prioritaires pour l'alimentation actuelle ou future ;

La mise en place des périmètres de protection des captages permet de limiter les risques de pollutions. Les périmètres de protection rapprochée des captages permettent de définir les actions interdites et réglementées.

Il est encore nécessaire de :

- poursuivre la mise en place des périmètres,
- mettre en œuvre les prescriptions et les contrôler,
- engager au cas par cas la révision des arrêtés en fonction des problèmes de qualité et lorsque les conditions de protection le nécessitent.

Axe 6 – Connaissances
Constat : Il y a nécessité de bénéficier d'un appui en termes de recherche et d'évaluation scientifiques concernant la rade de Brest et ses bassins versants
Objectif : S'appuyer sur le secteur scientifique pour s'assurer de l'efficience des actions Etudier de façon prospective les socio-écosystèmes de la Rade Aider à la définition de seuils à atteindre pour limiter les efflorescences de phytoplanctons toxiques
Stratégie : Participer aux groupes de travaux en cours sur la Rade de Brest Associer les scientifiques à l'élaboration d'un projet concerté pour l'amélioration de la qualité des eaux de la Rade en prenant en compte les composantes environnementales, sociales et économiques.

Les actions concernées par ce domaine sont pleinement en lien avec les travaux menés en 2022 par le comité scientifiques dans le cadre de l'élaboration du contrat de Rade.

Axe 7 – Sécheresses et inondations

Constat : Du fait de la nature géologique du territoire, les débits des cours d'eau réagissent fortement, à la baisse lors des sécheresses, ou inversement, à la hausse lors d'épisodes de pluie importants. Cela peut impacter la production d'eau potable lors d'étiages sévères, ainsi que la sécurité des biens et des personnes lors des inondations. De plus, le changement climatique risque très probablement d'intensifier ces phénomènes dans les 20 prochaines années.

Objectif : Sécuriser les populations et les activités face aux sécheresses et aux inondations

Maintenir les débits d'étiage pour garantir la qualité des milieux et la production d'eau potable

Protéger les populations et les équipements contre les inondations

Stratégie :

Gérer le soutien étiage et anticiper l'évolution de la situation et les futures tensions

Agir dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI)

Action n°12. Soutien d'étiage et prospectives

Par la convention du 24 mai 2013, l'EPAGA est devenu le gestionnaire du soutien d'étiage.
Indispensable pour garantir l'alimentation en eau potable et le maintien de la vie biologique, il est mis en place chaque année. Les prises au fil de l'eau concernées par ce soutien d'étiage sont :

- Syndicat du Stanger -Prises d'eau de moulin neuf et du Stanger : 8 000 m3/j
- Syndicat du Poher - Prise d'eau du moulin neuf : 2 000 m3/j
- Châteauneuf-du-Faou - Prise d'eau de Bizernic : 4 400 m3/j
- Syndicat de l'Aulne - Prise d'eau de Coatigrac'h et de Prat Hir : 28 000 m3/j

Au total, la capacité de pompage est de 42 400 m3/j, et assure une sécurisation des secteurs Ouest Cornouaille et Odet-Fouesnant.

La mission de l'EPAGA consiste à prescrire, quotidiennement, les lâchers d'eau à partir la retenue Saint-Michel à SHEMA, concessionnaire du barrage et de la chute hydro-électrique de Saint-Herbot. Le débit objectif à l'étiage (DOE) est calé sur le point nodal situé à Pont-Pol-Ty-Glaz, il est réglementairement de 1,8 m^3/s. Pour cela, la structure met en œuvre une ingénierie et assure la veille des débits dans l'Aulne, l'Hyères, et des données météorologiques.

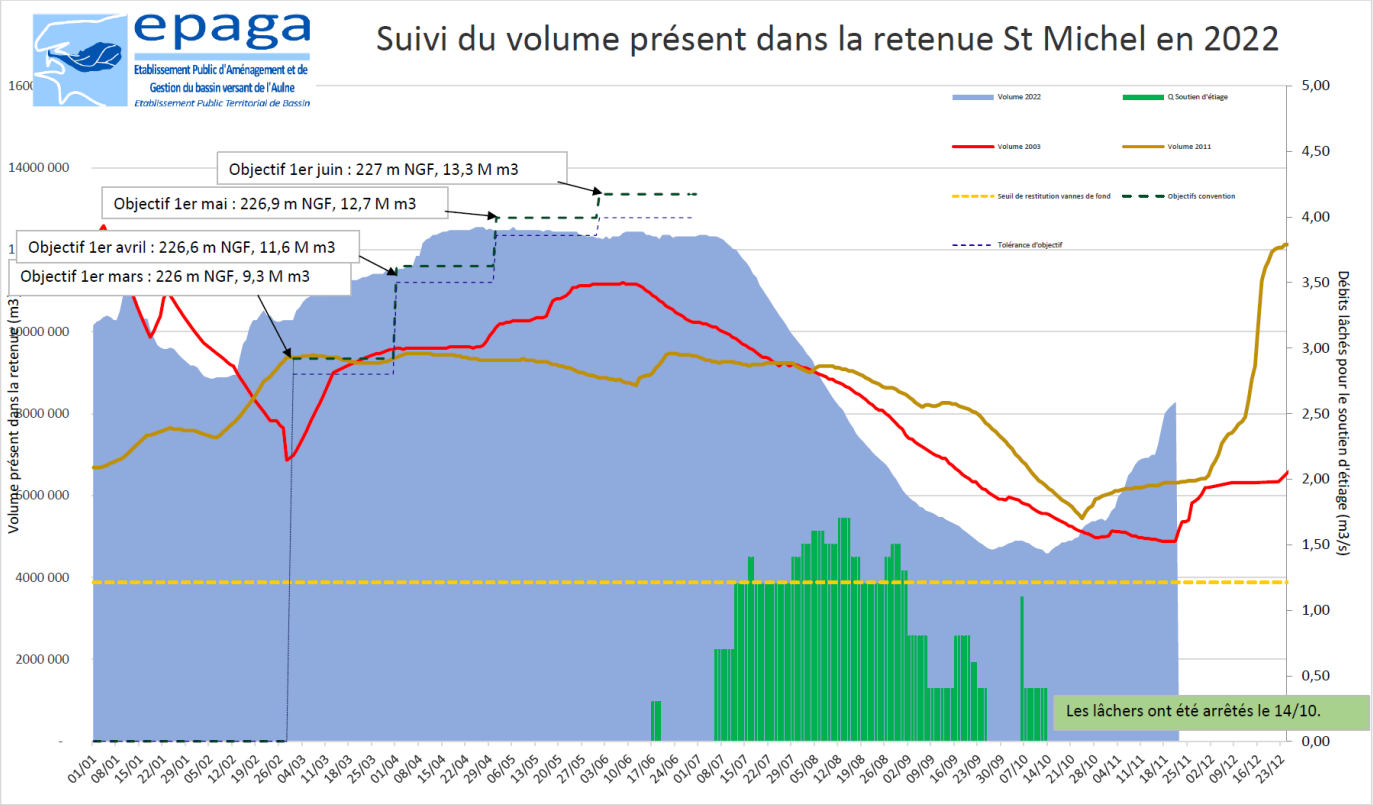

L'année 2022 a été marquée par une sécheresse très sévère ayant entrainé une mobilisation très importante et précoce du personnel de l'EPAGA pour le suivi, la communication et la participation à la gestion de la crise. Les premiers lâchers ont débuté mi-juin avec un mois d'avance.

Les déficits de débits de l'Aulne ont été bien supérieurs que les années précédentes. Alliée au fait que la retenue n'avait pas atteint son remplissage maximal en juin du fait de lâchers trop importants lors de la période de remplissage par EDF (déficit de 700 000 m3), les conditions ont conduit les services de l'EPAGA en concertation avec l'Etat à limiter au maximum les objectifs de débits à respecter au niveau de Pont-Pol-Ty-Glaz, ceci afin de préserver autant que possibles les volumes mobilisables. Malgré cela la retenue a atteint des niveaux bien plus bas que ceux enregistrés en 2003 et 2011.

En conséquence de la réduction des objectifs de débits à maintenir, l'année 2022, bien que présentant des valeurs de jours et de volumes de lâchers bien supérieures aux moyennes enregistrées depuis 2003, présente des valeurs inférieures aux années les pires telles que 2003 et 2016.

Cependant, il faut souligner que cette capacité à préserver le stock mobilisable à partir de St-Michel au regard de la priorité donnée à la sécurisation de la production d'eau potable à partir de l'Aulne s'est faite au détriment de l'objectif de débit à maintenir dans le milieu (objectif passé de 2,15 à 1,8 m3/s dès le début de la période, puis à 1,5 m3/s début aout et enfin à 1,2 m3/s début septembre) ; ceci ayant très certainement eu un impact important sur les écosystèmes concernés (température, oxygène, dilution des rejets et donc qualité du milieu).

Soutien d'étiage depuis la retenue St-Michel
Bilan de 2003 à 2022

Historique des lâchers demandés pour le soutien d'étiage depuis 2003

	Nbre jours	Volumes lâchés (M m3)
2003	168	11,1
2004	35	2,2
2005	82	8,6
2006	95	8,5
2007	0	0
2008	0	0
2009	52	3,3
2010	61	2,3
2011	79	4,5
2012	5	0,1
2013	72	5
2014	20	0,7
2015	68	3,8
2016	113	10,5
2017	48	2
2018	84	4,8
2019	67	4,8
2020	68	4,8
2021	23	1,4
2022	96	8,1
Moyenne	**61,8**	**4,3**

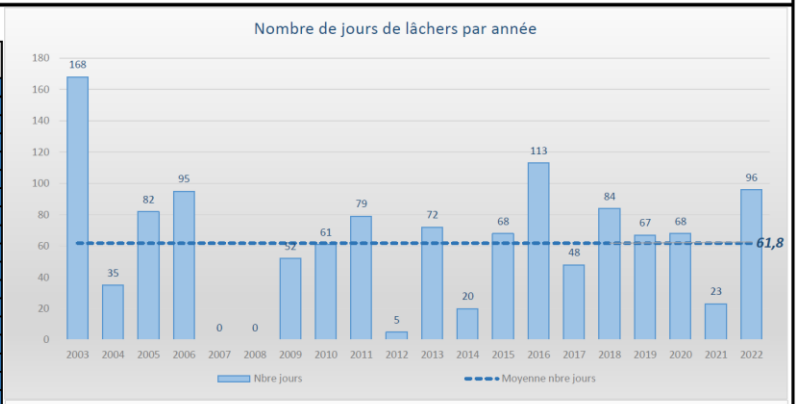

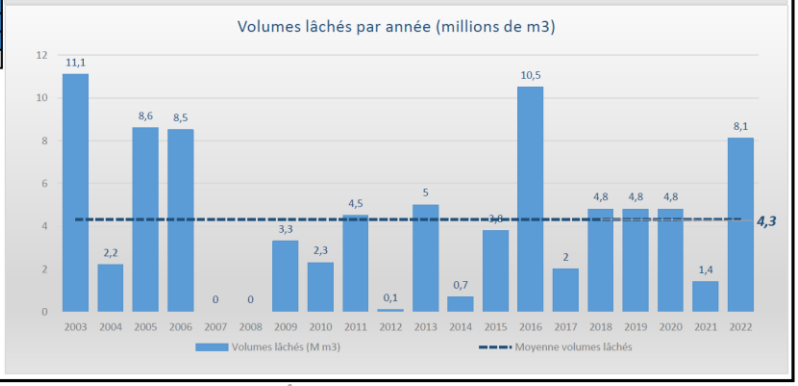

Producteurs d'eau potable	Part fixe 2022 (€ HT) A	Part variable 2021 (€ HT) B	Participation financière totale 2022 (€ HT) A+B	Participation financière totale 2022 (€ TTC)	Volumes d'eau prélevée dans l'Aulne en 2021 pour l'AEP (m3)	% du prélèvement total réalisé en 2021 par chaque producteur	Participation financière 2022 par producteur (€ HT)	Participation financière 2022 par producteur (€ TTC)
Syndicat mixte de l'Aulne	34 648,26 €	5 380,97 €	**40 029,24 €**	**48 035,08 €**	5 494 654	77,71996%	**31 110,70 €**	**37 332,84 €**
Syndicat du Poher					180 420	2,55198%	**1 021,54 €**	**1 225,84 €**
Syndicat du Stanger					549 922	7,77845%	**3 113,66 €**	**3 736,39 €**
Chateauneuf-du-Faou					844 815	11,94961%	**4 783,34 €**	**5 740,01 €**
Total					**7 069 811**	**100,0000%**	**40 029,24 €**	**48 035,08 €**

S'agissant de la répartition financière facturée par SHEMA aux producteurs d'eau, les participations de 2022 sont inférieures à 2021. Cela s'explique par le fait que cette facturation 2022 est constituée d'une part variable calculée sur la base du nombre de jours de lâchers de l'année précédente, 2021 étant une année où le nombre de jours de lâchers avait été bien inférieur à 2020 (23 au lieu de 68 jours).

PROSPECTIVE SUR LA DISPONIBILITE ET LES PRESSIONS SUR LA RESSOURCE EN EAU

L'actualité 2022 montre très clairement que plusieurs changements importants risquent de peser très lourdement sur l'évolution de la disponibilité de la ressource en eau pour les 50 prochaines années :

- ✓ Au premier rang : le changement climatique,
- ✓ Mais aussi l'évolution des usages,
- ✓ Ainsi que l'évolution de la population et de sa répartition géographique,
- ✓ Et enfin l'évolution de la gouvernance Eau et des compétences de production et de transport AEP.

Les travaux menés par le BRGM, auxquels a participé l'EPAGA, sur le territoire sécurisé par le SMA montrent toute l'importance d'un remplissage printanier de la retenue de Brennilis pour assurer la sécurisation de la production d'eau potable dans ce contexte.

Evolution constatée des prélèvements d'eau brute sur le bassin versant de 1999 à 2020 :

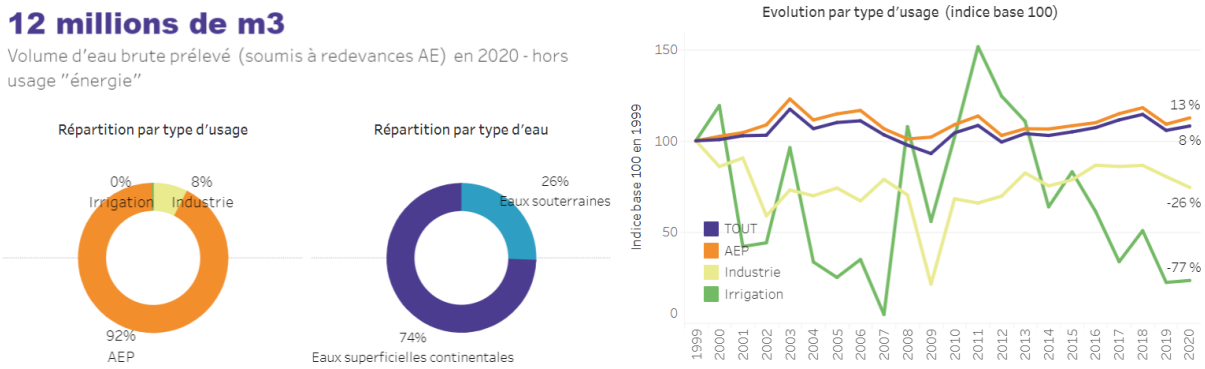

Source : OEB

En parallèle de la mission concernant la gestion du soutien d'étiage, l'EPAGA participe depuis 2020 aux travaux menés par le département du Finistère dans le cadre du projet « Finistère eau potable 2030 ». Ces travaux visent à anticiper les futures situations de tension relatives à la production en eau potable dans un contexte de changement climatique qui risque d'aggraver les tensions actuelles en termes de ressource, de production et de distribution.

Action n°13. Programme de lutte contre les inondations – PAPI Aulne

a) Préambule

Dans le cadre de la mise en œuvre du PAPI Aulne ou Programme d'Actions de Prévention des Inondations, l'EPAGA intervient sur l'ensemble du bassin de l'Aulne. Les 34 actions qui en découlent reposent sur 3 principes fondamentaux complémentaires :

- Prévenir le danger : informer, sensibiliser, se préparer à la gestion de crise.
- Se protéger : adapter le bâti par des travaux de réduction de leur vulnérabilité, envisager des ouvrages de protection collective.
- Réduire l'aléa : aménager des ouvrages de ralentissement dynamique des crues par stockage temporaire et écrêtement de la crue.

b) Bilan 2022

Au cours de l'année 2022, on notera la poursuite de plusieurs actions engagées précédemment en particulier sur l'axe 5 qui concerne la **réduction de la vulnérabilité** face aux inondations. L'EPAGA a réalisé au total une **trentaine de diagnostics** de vulnérabilité auprès des riverains de l'Aulne principalement sur Port-Launay, Pont Coblant et Châteaulin. Ces diagnostics ont pour but :

- **D'informer et de sensibiliser les habitants au risque,**
- **D'identifier les points vulnérables de l'habitation,**
- **De proposer des mesures concrètes (équipements, travaux, organisation…) afin de protéger l'habitation et ses occupants en cas d'inondation majeure.**

Dans le cadre du PAPI Aulne, les riverains peuvent bénéficier d'une aide financière pour mettre en œuvre les mesures préconisées par les diagnostics. Via le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs, les riverains peuvent ainsi bénéficier de subvention allant jusqu'à 80% pour certains travaux de sécurisation de l'habitation ou l'achat de matériels associés comme des batardeaux par exemple.

Concernant l'axe 6, le projet d'ouvrages de ralentissement dynamique est toujours en phase d'étude. Du fait des infrastructures déjà présentes (route départementale et voie ferrée) au niveau de l'ouvrage envisagé sur l'Hyères, des études spécifiques sont nécessaires afin d'évaluer les aménagements à réaliser pour sécuriser les infrastructures concernées, en cas de montée d'eau engendrée par l'ouvrage. Au cours de l'année 2022, plusieurs échanges avec la SNCF et les gestionnaires des voies ont permis de préciser le contenu de **ces études qui démarreront dès 2023.**

Concernant l'axe 1 (amélioration de la connaissance et de la conscience du risque), les interventions dans les collèges ont permis de **sensibiliser au total plus de 400 jeunes depuis le début du PAPI**. L'exposition itinérante **« j'habite en zone inondable, je me protège ! »,** déployée 2 fois cette année à la bibliothèque de Châteaulin permet de rappeler aux riverains l'importance de se protéger des inondations.

La fête « **Au fil de l'Aulne** », organisée avec le concours du CEREMA et la participation du centre social Polysonnance et des communes de Châteaulin, Saint-Coulitz et Port-Launay, était une première cette année. Cet évènement festif et fédérateur permet de créer du lien entre les habitants et la rivière, de valoriser le patrimoine fluvial et les activités associées tout en sensibilisant petits et grands au risque d'inondation et aux enjeux de l'Aulne. Il est prévu de renouveler cet évènement en 2024.

Exposition "J'habite en zone inondable, je peux agir"	Fête « Au fil de l'Aulne »

L'EPAGA apporte aussi son soutien au projet européen « BRIC- Building Resilience in Flood Disadvantaged Communities » qui vise à renforcer la résilience dans les communautés défavorisées face aux inondations. Dans ce cadre, des ateliers artistiques ainsi qu'une balade paysage ont été mis en œuvre en 2022. Le festival qui s'est tenu en septembre reprend ainsi plusieurs concrétisations réalisées dans le cadre de ce projet.

Atelier créatifs avec les élèves de l'école primaire à Châteaulin (Projet BRIC)	Balade paysage (projet BRIC)

c) Avenant

L'année 2022 constitue une phase d'achèvement du programme d'action initial qui court depuis 2016. Cependant, au vu de l'avancée de certaines actions en particulier le projet d'ouvrages de protection contre les crues, l'EPAGA a sollicité un avenant au programme afin de prolonger les actions jusqu'en décembre 2022.

Cet avenant signé le 17 novembre dernier avec les partenaires financeurs que sont l'Etat et le Conseil départemental, suit les objectifs suivants :

- **Elaborer le futur « PAPI 2 »** comprenant le report des travaux de réalisation des ouvrages de ralentissement dynamique : au vu de l'avancée des études, les ouvrages ne pourront voir le jour avant la fin du programme. Il s'agit donc d'ajuster le montant de la convention financière en enlevant cette action.
- **Prolonger les actions de réduction de la vulnérabilité** : Les diagnostics n'ayant démarré que l'an dernier, il est raisonnable de prolonger ces actions dans l'avenant et ainsi permettre aux riverains de bénéficier des subventions allouées par l'Etat, pour la réalisation des travaux préconisés dans les diagnostics.
- **Poursuivre les actions de sensibilisation des publics** (scolaires et riverains) : les ateliers de sensibilisation dans les établissements scolaires ont fortement été impactés par la crise sanitaire. Il est donc envisagé de prolonger ces actions dans l'avenant.
- **Continuer à accompagner les communes concernées pour la mise à jour de leurs DICRIM, PCS** et autres documents communaux.
- **Revoir l'enveloppe de l'axe 5** concernant la réduction de la vulnérabilité et accéder aux nouvelles conditions de participation du FPRNM.

GLOSSAIRE

AEP : Alimentation en Eau Potable

AFEPTB : Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

AMO : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

ANEB : Association des Elus de Bassins

APPCB : Assemblée Permanente des Présidents de CLE de Bretagne

BM : Brest Métropole

BP : Budget Primitif

BV : Bassin Versant

CA : Compte Administratif

CCPCP : Communauté de Communes du Pays de Châteaulin et du Porzay

CDD : Contrat à Durée Déterminée

CLE : Commission Locale de l'Eau

COD : Carbone Organique Dissous

CRE : Contrat Restauration Entretien

CRESEB : Centre de Ressource et d'Expertise Scientifique sur l'Eau de Bretagne

CTMA : Contrat Territorial Milieux Aquatiques

DOB : Débat d'Orientations Budgétaires

DOCOB : DOCument d'OBjectifs

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

EPTB : Etablissement Public Territorial de Bassin

ETP : Equivalent Temps Plein

GEMAPI : compétence « GEstion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations »

GIZC : Gestion Intégrée de la Zone Côtière

GPA : Guingamp Paimpol Agglomération

IBD : Indice Biologique Diatomées

Loi MAPTAM : Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles

Loi NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République

MO : Maîtrise d'Ouvrage

ORD : Ouvrages de Ralentissement Dynamique des crues

PAEC : Programme Agro-Environnemental et Climatique

PAPI : Programme d'Actions de Prévention des Inondations

PBE : Plan Breton pour l'Eau

PNRA : Parc Naturel Régional d'Armorique

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SBE : Syndicat de Bassin de l'Elorn

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SHEMA : Société Hydraulique d'Etudes et de Missions d'Assistance (filiale d'EDF)